



PROCES VERVAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2008

Le 30 septembre 2008 à 18 h 30,
le Conseil Municipal de la Ville de Cluses, légalement convoqué le 23 septembre 2008,
s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean Claude LEGER, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

LEGER JC

Adjoints :

TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N – GANDER Y – BAUMONT MP –
REVEREAU P – PASQUIER MP

Conseillers :

THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F – MONNET A – DURUPT G –
VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B – EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C
PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E – KURTI L
MARTIN D – MAUREL M

ABSENTS/EXCUSES :

METRAL G procuration à M. le Maire
PICHOT J procuration à GANDER Y
AKMOUCHE J procuration à SALOU N
VERNAY A procuration à MARTIN D

Madame Rachel VARESCON est désignée par le Conseil pour remplir **les fonctions de secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations à formuler sur le procès verbal de la séance du 2 septembre 2008.

Monsieur GALLAY : « *J'ai reçu le procès-verbal ce matin, oh je vais simplement faire une petite remarque de forme, autrement dit, pour améliorer le bouche à oreille, c'est à dire l'émission et la réception des propos. J'ai l'habitude de faire des négations complètes, au lieu de mettre « y aurait-il pas », s'il vous plait, mettez « n'y aurait-il pas ». De même, je demande à Monsieur LEROY*

d'émettre des propos et pas « et mettre des propos », alors je vais m'efforcer d'articuler la prochaine fois. C'est simplement une petite remarque gentille de départ. »

Après l'observation de Monsieur GALLAY, le procès verbal est donc adopté à l'unanimité.

Ensuite, Monsieur le Maire demande aux conseillers une modification de l'ordre du jour par l'ajout de deux points supplémentaires relatifs aux :

- 1)- Demande de garantie de prêts complémentaires PLAI Foncier par HALPADES pour le financement de la construction de 63 logements situés à Cluses « FTM Les Poses »,
- 2)- Demande de garantie de prêts complémentaires PLAI par HALPADES pour le financement de la construction de 63 logements situés à Cluses « FTM Les Poses »

Monsieur le Maire passe alors à l'ordre du jour :

Ordre du Jour

Urbanisme / Foncier (p3)

- Acquisition d'un local commercial dans l'immeuble le Noailles

Finances (p4)

- Décision Modificative n°1 Budget Général
- Institution d'un abattement à la base de 10% de la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides

Techniques (p10)

- Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des aides cantonalisées 2008 aux investissements communaux - Catégorie bâtiments
- Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des aides cantonalisées 2008 aux investissements communaux - Catégorie voirie
- Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des aides cantonalisées 2008 aux investissements communaux – Catégorie Crédits Genevois

Administration (p14)

- Règlement intérieur du Conseil Municipal
- Modification des effectifs 2008
- OMSL : Attribution d'une bourse à deux jeunes athlètes clusiens accédant à des structures sportives de haut niveau
- Attribution d'une subvention à l'association sportive de l'automobile club du Mont-Blanc (ASAC Mont-Blanc)
- Contrat de développement Rhône-Alpes : demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes pour le poste d'animation PSADER

- Contrat de développement Rhône-Alpes : attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'association de loi 1901 « Cellule Verte », porteuse du projet « Guide départemental du développement durable des communes de Haute-Savoie »
- Mise à disposition de l'ancienne école de Marzan pour l'organisation d'évènements familiaux

Finances (p33)

Informations (p37)

Réponses aux questions orales (p39)

URBANISME - FONCIER

Acquisition d'un local commercial dans l'immeuble le Noailles

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

La Commune a déjà acquis dans les années précédentes les locaux appartenant à Madame NAVAS née GOUNEAU pour une superficie de 21m², les locaux appartenant au Groupe LIEN FAMILIAL pour une superficie de 61,20m² en commerce et 50m² en réserve et les locaux appartenant à la SCI Pierre INVEST pour une superficie de 30m² en commerce et 23m² en sous-sol. Cependant, les nuisances continuant à subsister sur la place Albert Schweitzer, la Commune s'est rapprochée du propriétaire du dernier local Monsieur PERRET Gérard afin de connaître ses intentions par rapport à son devenir, le fond de commerce étant en procédure de liquidation.

Après négociation, un terrain d'entente a été trouvé sur la base de 15 000,00 € conforme à l'estimation des services fiscaux.

Débats :

Monsieur GALLAY : « Oui, donc nous approuvons l'acquisition de ce local, vous prenez enfin conscience des nuisances sur cette place. J'ai néanmoins une question à poser à ce sujet. Quel projet avez-vous éventuellement pour ce local ? »

Monsieur le Maire : « Aujourd'hui, pour être très clair, il n'y a pas de projet de défini, par contre, il va être constitué un groupe de travail qui va plancher sur un plan Ewües 2009/2013. On attend confirmation des engagements de l'Etat pour mettre en place ce plan qui va prendre en compte l'aménagement de cet environnement Schweitzer avec les commerces, puisque nous disposons d'un certain nombre de locaux. Certains ont déjà été mis à disposition, d'autres pourraient l'être ensuite mais cette démarche s'intégrera dans le plan Ewües 2009/2013. D'autres questions ? »

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Approuve l'acquisition de ce local appartenant à Monsieur PERRET Gérard constituant le lot 414 correspondant à un local commercial de 22m², situé dans la copropriété le Noailles à Cluses.**
- **Habilite Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la régularisation de cet achat.**
- **Charge l'Etude EXBRAYAT-GUIVARC'H de la rédaction de l'acte authentique.**

V O T E	POUR	32	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N – METRAL G (PROC) – GANDER Y– BAUMONT MP – REVEREAU P – PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J (PROC) PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L VERNAY A (PROC) – MARTIN D
			ADOpte A L'UNANIMITE

FINANCES

Décision Modificative n°1 Budget Général

Rapporteur : Monsieur le Maire

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET GENERAL 2008

I - Vue d'Ensemble

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Crédits BP 2008 + Reports	DM n°1		Crédits BP 2008 + Reports	DM n°1
<u>DEPENSES</u>		-	<u>RECETTES</u>	-	
		REELLES			
Subventions d'équipement versées	42 700 €	+ 247 803 €	Subvention d'équipement département	-	+ 103 818 €
			Participation Conseil Général - réserves foncières	-	+ 8 625 €
			Participation pour non réalisation d'aires de stationnement	-	+ 15 245 €
		ORDRE			
			Virement section Fonctionnement	3 964 610 €	+ 146 915 €
			Dotations aux Amortissements	560 500 €	-26 800 €
Total Dépenses DM n°1		+ 247 803 €	Total Recettes DM n°1		+ 247 803 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	Crédits B.P. 2008	DM n°1		Crédits B.P. 2008	DM n°1
<u>DEPENSES</u>	-	-	REELLES	<u>RECETTES</u>	
Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux associations	-	2 100 €		Dotation de solidarité urbaine	+ 157 915 €
Contribution organisme de regroupement	109 800 €	+ 700 €			
Subventions de fonctionnement aux associations	1 101 150 €	+ 15 000 €			
Titres Annulés	16 642 €	+ 20 000 €			
			ORDRE		
Dotation aux amortissements	560 500 €	-26 800 €			
Virement Section Investissement	3 964 609 €	+ 146 915 €			
Total Dépenses DM n°1		+ 157 915 €		Total Recettes DM n°1	+ 157 915 €

II - Section INVESTISSEMENT

A - Les Dépenses

	Pour Mémoire CREDITS B.P. 2008 + Reports	DM n°1 2008
<i><u>Dépenses REELLES</u></i>		
1641202 Parts en Capital - Dette - DEXIA	1 291 000 €	-82 000 €
1641208 Parts en Capital - Dette - Caisse d'Epargne	166 000 €	+82 000 €
20415 Subventions d'équipement aux organismes publics - Participation SISPA (remboursement dette contractée pour le financement du terrain de la nouvelle caserne intercommunale)	-	+143 985 €
2042 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé Reversement aides du Conseil Général à la mobilisation foncière : - SEMCODA : 85 257,90 € - HALPADES : 18 560,00 €	42 700 €	+103 818 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT DM n°1		+247 803 €

B - Les Recettes

	Pour Mémoire CREDITS B.P. 2008 + Reports	DM n°1 2008
<u>Recettes REELLES</u>		
132394 - Subventions d'équipement Participation Conseil Général (aide à la mobilisation foncière) : - SEMCODA : 85 257,90 € - HALPADES : 18 560,00 €	-	+ 103 818 €
1345 Participation pour non réalisation d'aires de stationnement	-	+ 15 245 €
13831 Participation Conseil Général : constitution réserves foncières – 6ème acpte pour solde	-	+ 8 625 €
TOTAL RECETTES REELLES DM n°1		127 688 €
<u>Recettes POUR ORDRE</u>		
021 Virement de la section FONCTIONNEMENT	3 964 610 €	+ 146 915 €
28 Dotations aux Amortissements des Immobilisat°	560 500 €	-26 800 €
TOTAL RECETTES POUR ORDRE DM n°1		+ 120 115 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT DM n°1		+ 247 803 €

III - Section de FONCTIONNEMENT

A - Les Dépenses

	Pour Mémoire CREDITS B.P. 2008	DM n°1 2008
<u>Dépenses REELLES</u>		
6745 Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé Subvention association Cellule verte – CDRA	-	+ 2 100 €
655483 Contribution aux organismes de regroupement Participation SELEQ 74	7 300 €	+ 700 €
6574822 Subvention de fonctionnement aux associations Participation Rallye du Mont Blanc	-	+ 15 000 €
673 Titres Annulés	16 640 €	+ 20 000 €
TOTAL DEPENSES REELLES DM n°1		37 800 €

<u>Dépense POUR ORDRE</u>			
6811	Dotation aux Amortissements	560 500 €	-26 800 €
023	Virement à la Section d'INVESTISSEMENT	3 964 609 €	+ 146 915 €
TOTAL DEPENSES POUR ORDRE DM n°1			+ 120 115 €
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DM n°1			+ 157 915 €

B - Les Recettes

		Pour Mémoire CREDITS B.P. 2008	DM n°1 2008
<u>Recettes REELLES</u>			
74123	Dotation de solidarité urbaine	-	+ 157 915 €
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DM n°1			+ 157 915 €

Débats :

Monsieur GALLAY : « Nous devrions en toute logique voter cette décision modificative après avoir voté certaines dispositions qui se trouvent ci-après dans l'ordre du jour. C'est une question de pure forme. Vous avez notamment les subventions dont vous demandez le vote après.

Alors, déjà une petite remarque, nous constatons que dans la section investissement, des recettes pour la non-réalisation d'aires de stationnement commencent à apparaître timidement. A quoi correspondent-elles ? »

Monsieur le Maire : « A deux places, pour non-réalisation d'aires de stationnement par Monsieur TESTA de mémoire, qui a créé un appartement dans ce qui était l'ancienne maison Prévignano et qui, ne réalisant pas de stationnement, est tenu de payer ces deux places. »

Monsieur GALLAY : « C'est une bonne chose, ce sont des recettes qu'on avait perdu l'habitude de voir depuis peut-être 15 ans, malgré les constructions et la non-réalisation d'aires de stationnement. Donc, c'est un effort timide mais ... »

Monsieur le Maire : « Cela correspond à une réalité, c'est à dire que non plus, on ne peut pas les inventer. Lorsqu'il y a effectivement, en droit, juridiquement une réalité pour le faire, on le fait, vous voyez. Là, c'est ce qui s'est passé ici. »

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- Vote la Décision Modificative n°1 Budget Général

V O T E	POUR	24	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N – METRAL G (PROC) – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P – PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J (PROC)
	ABSTENTION	6	PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
	NPPV*	2	VERNAY A (PROC) – MARTIN D
			ADOPTE A LA MAJORITE

* NPPV = Ne Participe Pas au Vote

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

Les collectivités locales doivent décider, par délibération prise avant le 1^{er} octobre 2008 pour être applicable en 2009, pour la part qui leur revient, du régime d'abattements applicable pour le calcul de la taxe d'habitation.

Par délibération datant du 26 juin 1980, le Conseil municipal de la Ville de Cluses a décidé du régime d'abattement suivant :

- l'abattement obligatoire pour charge de famille est fixé à 10% de la valeur locative moyenne de l'habitation pour les deux premières personnes à charge et à 20% pour les personnes à charge suivantes ;
- l'abattement facultatif spécial à la base bénéficiant aux personnes de condition modeste est mis en place et le Conseil municipal de la Ville de Cluses a fixé le taux maximum de 15% de la valeur locative moyenne de l'habitation pour cet abattement.

L'article 120 de la loi de finances rectificative pour 2006 (codifié à l'article 1411 II 3 bis du code général des impôts) permet désormais aux collectivités locales de mettre en place un abattement facultatif particulier à la base bénéficiant aux personnes handicapées ou invalides.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les dispositions de l'article 1411 II 3 bis du code général des impôts qui permettent d'instituer cet abattement de 10 % qui s'applique sur la valeur locative de l'habitation principale des personnes handicapées ou invalides.

Cet abattement est égal à 10 % de la valeur locative moyenne des habitations de la commune.

Les personnes concernées doivent remplir une des conditions suivantes :

- être titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-24 du code de la sécurité sociale ;
- être titulaires de l'allocation pour adultes handicapés mentionnée aux articles L.821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;
- être atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence (DB 6 D 4233 n° 20 à 24)
- être titulaires de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles

L'abattement est également applicable aux contribuables qui ne remplissent pas personnellement les conditions précitées mais qui occupent leur habitation principale avec des personnes mineures ou majeures qui satisfont à une au moins des conditions précitées.

Cette mesure fiscale rentre dans le cadre de la politique de la municipalité en faveur des personnes handicapées. Les contribuables pouvant bénéficier de cet abattement sur leur taxe d'habitation devront adresser au Centre des impôts, avant le 1^{er} janvier, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de leur situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées ci-dessus. Lorsque la déclaration est souscrite hors délai, l'abattement s'applique à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle la déclaration est déposée.

Débats :

Madame MEUNIER : « On ne peut qu'apprécier une telle mesure. Est-ce qu'il serait possible d'étendre cette mesure aux personnes âgées de plus de 65 ans , par exemple, qui ne sont pas imposables ? »

Monsieur le Maire : « Alors ça, en droit, on ne peut pas. Je rappelle quand même qu'il y a déjà des abattements pour les gens de condition modeste, les 15%. »

Madame MEUNIER : « Qu'est-ce que c'est modeste, s'il vous plait ? »

Monsieur le Maire : « C'est à travers un plafond de ressources qui est fixé par les textes, pas par nous, ce n'est pas nous qui fixons la limite de la modestie, si je puis dire, mais c'est un abattement qui existe déjà depuis quelque temps. Alors après, c'est vrai qu'on tombe dans des travers, mais on s'en tient aux textes et pour l'instant, c'est uniquement concernant les personnes invalides, handicapées, que l'on peut faire cette proposition. »

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Approuve l'institution d'un abattement de 10% sur la valeur locative des habitations soumises à la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides, prévu à l'article 1411 II 3 bis du CGI,**
- **Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

V O T E	POUR	32	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N – METRAL G (PROC) – GANDER Y– BAUMONT MP – REVEREAU P – PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J (PROC) PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L VERNAY A (PROC) – MARTIN D
			ADOpte A L'UNANIMITE

TECHNIQUES

Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des aides cantonalisées 2008 aux investissements communaux - Catégorie bâtiments

Rapporteur : Jean Leroy, Directeur des Services Techniques

La Commune a confié en maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEM de la Ville de Cluses des travaux de peintures, de menuiseries et d'étanchéité dans divers bâtiments, pour un montant total de 191 785 € HT.

Ces opérations peuvent faire l'objet d'une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des aides cantonalisées aux investissements communaux, catégorie bâtiments.

Débats :

Monsieur GALLAY : « *Simplement, nous sommes « pour » ces demandes de subventions, mais nous constatons que pour certains travaux, en particulier sur l'ouvrage de l'Englennaz, la demande intervient après le début des travaux. Alors bon, il y a un petit problème de calendrier mais que nous soulevons. »*

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Sollicite l'aide maximale du Conseil Général dans le cadre des aides cantonalisées 2008, au titre des bâtiments communaux ;**
- **Confirme que les travaux sont confiés en maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEM de la Ville de Cluses ;**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'octroi de la subvention ;**
- **Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget général de la Commune.**

V O T E	POUR	32	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N – METRAL G (PROC) – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P – PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J (PROC) PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L VERNAY A (PROC) – MARTIN D
			ADOpte A L'UNANIMITE

Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des aides cantonalisées 2008 aux investissements communaux - Catégorie voirie

Rapporteur : Jean Leroy, Directeur des Services Techniques

La Commune a confié en maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEM de la Ville de Cluses des travaux d'aménagement d'une piste piétons/cycles du centre nautique au Pont Vieux, pour un montant de 121 925 € HT.

Cette opération peut faire l'objet d'une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des aides cantonalisées aux investissements communaux, catégorie voirie communale.

⇒ **Aucune observation n'a été formulée.**

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Sollicite l'aide maximale du Conseil Général dans le cadre des aides cantonalisées 2008, au titre de la voirie communale ;**
- **Confirme que l'opération est confiée en maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEM de la Ville de Cluses ;**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'octroi de la subvention ;**
- **Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget général de la Commune.**

V O T E	POUR	32	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N – METRAL G (PROC) – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P – PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J (PROC) PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L VERNAY A (PROC) – MARTIN D
			ADOpte A L'UNANIMITE

Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des aides cantonalisées 2008 aux investissements communaux – Catégorie Crédits Genevois

Rapporteur : Jean Leroy, Directeur des Services Techniques

La Commune a confié en maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEM de la Ville de Cluses les travaux de remplacement d'un ouvrage sur l'Englennaz et de reprise de l'Avenue Georges Clémenceau, pour un montant de 463 355 € HT.

Cette opération peut faire l'objet d'une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des crédits du Fonds de Compensation Financière du Genevois, affectés aux investissements communaux.

Débats :

Monsieur GALLAY : « Pouvez-vous apporter des explications sur l'utilisation des crédits Genevois, qui se demandent par le Conseil Général, et quelle est l'utilisation de ces crédits ? »

Monsieur le Maire : « Monsieur le Conseiller Général peut peut-être vous répondre. »

Monsieur DEVANT : « Les crédits Genevois, ce sont d'après le nom, les gens qui travaillent en Suisse, donc un certain nombre. Dans notre secteur, on en touche à peu près 5 à 600, alors celui qui en touche beaucoup, vous pensez, c'est tout ceux qui sont près de la frontière et qui travaillent en Suisse. Alors il y en a beaucoup sur le Genevois, les chiffres sont énormes. Nous, c'est très faible et plus on monte dans la

haute vallée, Sallanches c'est encore moins que nous, Chamonix presque pas et dans les stations d'en haut, comme Arâches, les Carroz et tout, c'est très faible. Alors, c'est d'après le nombre alors là, on doit leur donner dans les 90 000 à la commune. On donne pour la ville de Cluses. »

Madame GREVAZ : « Oui d'accord pour le montant mais concernant l'utilisation, est-ce qu'il y a des priorités d'utilisations qui sont prévues pour ces crédits Genevois ? Est-ce qu'il y a un lien avec les frontaliers ou alors est-ce une utilisation pour un domaine qui n'a strictement rien à voir avec l'origine de ces crédits ? Est-ce qu'il ne peut pas y avoir une utilisation peut-être en lien avec le développement du co-voiturage ou le subventionnement de l'autoroute, en tout cas sur la part de la TVA par exemple, qui est payée par les frontaliers donc qui contribuent à ce crédit, en guise d'indemnité ? »

Monsieur DEVANT : « La déviation de Thonon a eu pas mal, pour aider la déviation qui nous a coûté quant même assez cher, donc ça a été pris aussi sur une partie des crédits genevois. Mais c'est sûr que ceux qui sont vers la frontière Suisse, qui ont beaucoup de gens qui travaillent en Suisse, ont des sommes très importantes. »

Madame GREVAZ : « Oui mais c'est certain, mais par rapport au crédit Genevois que touche la ville de Cluses par rapport aux frontaliers de Cluses, parce que les crédits Genevois sont perçus en fonction du nombre de frontaliers que vous avez sur la commune et donc du revenu de ces frontaliers également. »

Monsieur le Maire : « Non non, c'est sur le nombre, ça n'a rien à voir avec le revenu. Pour répondre, il y a un principe de non affectation des dépenses et des recettes donc il y a une partie qui peut être utilisée en voirie mais le reste, pour l'essentiel des fonds, a une affectation qui est libre. On doit tenir compte des populations mais ce n'est pas affecté directement aux gens qui travaillent à Genève. »

Madame GREVAZ : « Oui oui, il n'y a pas d'obligation d'affectation. »

Monsieur DEVANT : « C'est la commune qui nous dit où il faut les mettre, donc on les met en grande partie sur la voirie, voilà en général pour Cluses. »

Madame GREVAZ : « Et la commune ne peut pas faire un geste à la limite, pour les personnes qui contribuent à ce... »

Monsieur le Maire : « On n'a pas le droit de les redistribuer, on n'a pas le droit. »

Madame GREVAZ : « Non mais en développant même des opérations collectives, de co-voiturages, de transport en faveur... »

Monsieur le Maire : « On va essayé de mettre en place une politique de transport en commun à travers à la fois le CDRA, et le Conseil Général. Si on va au bout, il y aura effectivement une participation un peu indirecte des fonds Genevois pour ceux qui vont utiliser les transports en commun, pour aller en Suisse comme il y a une utilisation pour les gens qui se déplacent au niveau du bassin. Mais une affectation précise, on n'a pas le droit de le faire. »

Madame GREVAZ : « Mais le Conseil Général va diminuer sa subvention par rapport aux abonnements de la TMB dès 2009, je crois, alors que le développement des transports du TER ne sera pas effectif avant 2011, donc il y a quant même un manque à gagner pour les personnes qui contribuent à ce... »

Monsieur DEVANT : « On a eu une réunion au Conseil Général pour discuter comme on fait chaque année. Et chaque année, c'est d'après le nombre. La deuxième chose, on peut prendre, comme je vous l'ai dit, pour l'opération par exemple la déviation de Thonon, et là on s'est mis d'accord pour mettre tant d'argent pour la déviation de Thonon parce que ça touche justement tous les coins où il y a pas mal de gens qui travaillent en Suisse. »

Madame GREVAZ : « Oui pour la part du Conseil Général, je suis d'accord, par contre pour la part relative à la commune, c'est plus dans le cadre de la part qui revient à la commune que je pose la question. Le Conseil Général contribue à des opérations du Département. »

Monsieur le Maire : « Libre affectation heureusement d'une certaine manière parce qu'on toucherait d'une manière trop forte à l'indépendance financière des collectivités si on leur imposait des dépenses a priori. »

Monsieur DEVANT : « Alors certains conseillers, vous voyez, qui n'ont pas des fonds Genevois et bien avec d'autres, même s'ils sont près de la frontière, peut-être qu'il y aura une décision de prise mais ce n'est pas encore pour aujourd'hui de donner une certaine somme à tous les cantons pour aider les cantons les plus pauvres. Je ne vais pas vous citer lesquels mais il y en a qui ne touchent rien et c'est dur pour pouvoir organiser ce qu'ils ont prévu en travaux. Alors peut-être que par la suite, il y aura un changement mais celles qui sont bien garnies, les communes, c'est toutes celles qui sont frontalières. »

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Sollicite l'aide maximale du Conseil Général dans le cadre des crédits du Fonds de Compensation Financière du Genevois 2008 ;**
- **Confirme que l'opération est confiée en maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEM de la Ville de Cluses ;**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'octroi de la subvention ;**
- **Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget général de la Commune.**

V O T E	POUR	32	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N – METRAL G (PROC) – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P – PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J (PROC) PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L VERNAY A (PROC) – MARTIN D
			ADOpte A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Arrivée de Madame MAUREL M.

Rapporteur : Jean-Claude TAVERNIER, Maire-Adjoint

RI en annexe

Débats :

Monsieur TAVERNIER : « Nous nous sommes réunis avec les responsables de chacun des trois groupes. Nous avons fait un certain nombre de propositions de part et d'autres. Il n'y a pas à la sortie de modifications véritablement importantes entre le règlement intérieur de 2001 et celui de 2008. Simplement je vais vous les résumer rapidement et puis ensuite, chacun pourra faire ses observations, ses suggestions et expliquer le vote qu'il entendra faire.

Alors sous réserve d'erreurs ou d'omissions mais je ne pense pas ;

- L'article 2, au niveau des convocations, nous avons bien essayé de rallonger un peu, d'une façon précise les délais de convocations de façon que vous ayez le temps, les uns et les autres, le temps suffisant d'examiner les questions à l'ordre du jour du Conseil Municipal suivant et d'intervenir au niveau des services éventuellement, au niveau de tout ce que vous avez comme travail à faire pour préparer ces séances du Conseil Municipal. Donc, c'est 6 jours francs pour les Conseils Municipaux dits normaux et 9 jours francs quand il s'agit de Conseil Municipal avec des documents budgétaires, c'est le compte administratif, c'est le D.O.B et c'est la séance du Conseil relative au budget.
- Au niveau de l'article 4, nous avons simplement supprimé deux petits mots qui étaient « en séance », c'est à dire que tous les documents sont disponibles et sont distribués en séance. Il est bien évident qu'un certain nombre de gros documents dans lesquels vous pouvez aller puiser des tas d'informations ne peuvent pas être distribués et mis à disposition de tous les conseillers municipaux ici. Donc, on a supprimé ce mot « en séance » qui ne servait à rien puisque vous avez les documents d'une part qui vous sont envoyés dans les notes de synthèse et dans les documents qui vous sont nécessaires et puis, vous avez la possibilité d'aller consulter tous les documents relatifs aux questions qui sont posées par ailleurs.
- L'article 8, au niveau du temps de parole, nous avons souhaité introduire une deuxième petite restriction à savoir que le Maire qui a la responsabilité de la police de ce Conseil Municipal, peut souhaiter, au bout de 5 minutes, que l'orateur termine rapidement et nous avons rajouté une autre clause qui se traduit par un temps de 10 minutes par groupe de cette assemblée.
- L'article 21, on a complété en disant que le compte-rendu complet exhaustif est accessible à qui le demande, ce qui laisse supposer aussi que chaque groupe peut l'obtenir et éventuellement si il veut le faire passer sur son site particulier.
- L'article 25, nous avons simplement remis à jour les commissions, il y en a quelques unes qui ont disparu, il y en a d'autres qui sont apparues et le nombre de conseillers a de temps en temps changé, donc il était normal de remettre à jour exactement tout cela.
- L'article 32, il n'y a pas de modification puisque nous considérons que les groupes d'opposition bénéficient d'un local commun, c'est en respect stricte de la loi.
- L'article 33, l'expression des groupes politiques dans le bulletin municipal est repris en totalité sur le site de la commune, après chaque édition du bulletin municipal.
- A propos de cette expression dans le bulletin municipal, nous avons souhaité bien limiter à 5 jours avant la date d'impression, la transmission des documents pour le bulletin municipal de façon que vous puissiez les uns et les autres coller le plus possible à l'actualité. Mais on ne peut pas restreindre à plus de 5 jours.
- Nous avons aussi fait figurer dans ce règlement que tous les responsables de groupes politiques pourront faire paraître sur le site de la commune et sur le bulletin municipal les coordonnées de leur groupe et de leur responsable.

- Et puis enfin, en ce qui concerne l'expression politique, après chaque Conseil Municipal sur Canal C, nous maintenons ces trois minutes à l'issue du Conseil Municipal mais nous portons à cinq minutes l'expression de chaque groupe après le débat d'orientation budgétaire.

Voilà, je crois que j'ai résumé les quelques petites modifications qui ont été finalement retenues par la Municipalité et puis maintenant, je laisse la parole à chacun des groupes pour des observations, des suggestions et des explications de vote. »

Monsieur GALLAY : « Oui, donc nous avons quelques commentaires à faire.

Ce règlement intérieur régie au minimum les relations entre la majorité et l'opposition. Nous allons probablement subir au cours de ce mandat, j'espère que non, les convocations tardives, ça m'est encore arrivé cette semaine, j'ai reçu le procès-verbal donc ce matin et puis la convocation, fin de semaine passée. Bon bref, il y a une volonté d'augmenter ce délai, ce qui est louable.

Et puis l'accès des dossiers, limité aux dossiers sous-couvert du Maire, alors j'espère que les responsables de service seront là mais ce n'est pas bien entendu obligatoire et puis que nous n'aurons pas à poser, à faire des demandes écrites au Maire pour pouvoir bénéficier des informations sur un dossier.

Enfin, dans tous les cas, nous voulons pouvoir nous exprimer au-delà des cinq minutes si nécessaire, vous en avez parlé Monsieur TAVERNIER, mais certains sujets peuvent demander plus de temps, même si on sait que être court, c'est quelque chose..., on est probablement plus net dans les paroles courtes.

Enfin nous souhaitons que le procès-verbal de chaque Conseil Municipal soit retranscrit intégralement sur le site internet de la ville, ce qui n'est pas proposé là. Nous avons réitéré au cours de ces deux réunions notre demande et actuellement, il est simplement communicable à toute personne qui en fait la demande. De la même façon, il est bon que le procès-verbal soit retranscrit intégralement et non un extrait, comme dans un article, en Préfecture.

Et puis, après en avoir discuté au sein de notre groupe, nous voulons aussi que chaque conseiller ait sur le site de la ville, une adresse email susceptible de réceptionner en temps réel, informations, dossiers, convocations, contacts divers. Cette dématérialisation est efficace et correspond au développement durable dont nous entendons suffisamment parlé. Monsieur MAROUZÉ .»

Monsieur MAROUZÉ : « Deux petites interventions concernant l'adresse email, je n'en parlerais plus car Pierre en a parlé.

Concernant l'article 8, un point alors je ne sais pas si je demande un amendement, c'est écrit « l'utilisation d'un portable est interdite » alors je propose qu'on dise « l'utilisation d'un téléphone portable » parce que portable, ça peut-être ordinateur portable alors je ne vois pas pourquoi on interdirait l'utilisation d'un ordinateur portable.

Et deuxième point, peut-être une précision concernant les cinq minutes et les dix minutes, de préciser cinq minutes par sujet traité, parce que... »

Monsieur TAVERNIER : « Il est bien précisé par sujet traité. Sinon, ce serait déjà fini pour vous. »

Monsieur MAROUZÉ : « Bien. Et je continue pour les adresses email même si c'est trop compliqué de faire un pop complet sur la mairie, on peut faire une redirection sur nos mails personnels éventuellement. »

Monsieur TAVERNIER : « En ce qui concerne la dématérialisation des documents et une adresse email pour les groupes, c'est quelque chose que nous envisageons pour l'ensemble des conseillers municipaux dans un proche avenir. Donc, on va essayer pour tous ceux qui auront une adresse électronique, nous essaieront de transmettre les documents, les convocations de la façon la plus rapide et la plus moderne. Il est bien évident que nous n'irons pas au-delà et que le site de la ville, le site d'expression de la ville restera le site de la ville. »

Monsieur GALLAY : « Oui alors là, sur..., ben tu peux peut-être exprimer la même question. »

Monsieur MAROUZÉ : « Ce que je demande, c'est que chaque conseiller municipal ait une adresse de la forme « prénom.nom@cluses.fr », éventuellement redirigée parce que nous sommes des personnages publics et on n'a pas forcément à donner publiquement notre adresse mail privée. C'est ce que je demande, ce n'est pas très compliqué. »

Monsieur TAVERNIER : « Oui, on mettra au point ce système dans un proche avenir, c'est prévu. »

Monsieur GALLAY : « C'est simplement pour un usage précis, là nous n'en avons pas parlé lors des réunions préparatoires et je trouve l'idée très intéressante. Chaque conseiller réceptionnera les convocations donc en principe, bon vous avez probablement des obligations pour faire parvenir par courrier les convocations mais enfin, toujours est-il que certains dossiers peuvent être transmis par email, c'est très pratique. Et puis, éventuellement, ça peut servir pour les convocations de commissions etc... mais bien entendu, ce n'est pas quelque chose qui sera relié au site de l'un d'entre nous. Autrement dit, il n'y a pas... »

Monsieur TAVERNIER : « C'était une bonne chose de le dire, tout simplement. »

Monsieur MAROUZÉ : « Il ne faut pas confondre les adresses mail et les sites, ce sont deux choses qui sont différentes. »

Monsieur PERILLAT : « Oui, je vais participer à ces négociations, je crois qu'on peut parler de négociations et je n'ai pas senti une volonté vraiment déterminante de la municipalité de faire des avancées concernant ce règlement intérieur. Je pense que le règlement intérieur doit améliorer la loi, bon si ce n'est qu'un rappel à la loi, et j'ai senti notamment, qu'on limite un peu le temps de parole. Je crois que dans les négociations, il y a le cabinet du Maire qui a participé et c'est vrai que là, on se heurte à une volonté farouche d'empêcher un peu l'expression des minorités et de l'opposition et je pense que... Comment est-ce que vous allez faire ? Est-ce que vous allez prendre un sablier ? Est-ce que vous allez chronométrer le temps d'intervention ? Je rappellerais quant même, en plus, j'ai bien quant même lu le code des collectivités locales, vous n'avez pas le droit, à chaque fois que l'on discute avec d'autres conseillers municipaux. Tout le monde rigole, mais à Cluses qu'est-ce qui se passe ? Vous limitez le temps de parole, certes cinq minutes c'est déjà... »

Monsieur le Maire : « Mais c'est très fréquent. »

Monsieur PERILLAT : « Il ne faut pas dire que c'est fréquent, mais là vous apportez quant même, encore une fois une espèce de censure et je pense que ce n'est pas une bonne chose. C'est pour cela que personnellement, je n'ai pas senti vraiment d'avancée au cours des discussions que vous avons entamées pour faire un règlement intérieur qui soit démocratique. C'est pour cela que, moi en ce qui me concerne, notre groupe, nous allons nous abstenir sur le règlement intérieur. »

Monsieur le Maire : « Ok, d'autres remarques ? Monsieur MARTIN. »

Monsieur MARTIN : « Merci, des remarques et je propose des amendements.

- Page 5, article 5 - questions orales – 1.2.3, après le 3^{ème} alinéa, celui qui commence par « Afin de réglementer cette procédure, les questions orales etc... », c'est bien ce que vous avez fait, les petits écrans mais la dématérialisation, c'est également quelque chose de très bien, mais je pense que le support papier est nécessaire. J'aimerais qu'on rajoute une ligne, l'idée c'est ça, « la distribution aux élus et à la presse est organisée par les services pour les questions orales par écrit ». De façon à ce que les gens puissent partir avec ; parce que, si on a ça à l'écran, c'est très bien mais il faut nous mettre des imprimantes aussi. Première proposition.
- Deuxième proposition, page 7, article 8 – Police de l'assemblée - et j'en viens au temps de parole. Dix minutes par groupe, ça veut dire que si chaque groupe, on va dire trois groupes utilisent ces 10 minutes, ça va faire 30 minutes par point noté à l'ordre du jour. Si il y a 10 points, ce qui est le cas ce soir, c'est 5 heures de débats, or, c'est un petit conseil. C'est à dire qu'avec ce type de règle, on va aller tranquillement se promener 6 heures voire 10 heures de débats. Alors, avec tout le respect que je dois au groupe de gauche, puisqu'ils ont été élu, je dois noter quant même, qu'il y a l'usage, la règle et la courtoisie. En principe, dans une assemblée, et j'ai l'habitude d'en pratiquer quelques unes depuis un certain temps, le groupe désigne un intervenant qui reste concis. Or, on constate dans votre groupe, systématiquement, il y a au moins 3 intervenants, donc, soyez courtois, désignez-en un, faites votre réunion de groupe avant, préparez votre intervention, mais je trouve dommage qu'il y a, à chaque fois, trois intervenants. Ça s'explique puisque ce sont trois tendances politiques différentes voire contradictoires donc chacun veut s'épanouir mais l'élection est passée. Alors moi, ce que je vous propose, c'est de limiter, puisque les textes nous interdisent de limiter le nombre d'intervenants par groupe, on n'a pas le droit, chaque élu peut parler, ce n'est pas dix minutes par groupe mais cinq minutes par groupe. Je vous demande de réduire par deux le temps accordé. En cinq minutes, je vous assure qu'il y a de quoi dire. Alors après, il y a les sujets importants, genre le DOB, etc..., mais c'est

clairement noté « Police de l'assemblée », c'est « le Maire qui fait observer et respecter le présent règlement ». Donc, moi je fais quant même confiance au Maire, un petit peu, pour laisser les gens déborder, si besoin il y a, et le règlement n'est pas fait pour verrouiller les débats mais simplement ne pas permettre les dérives. Donc si chacun reste dans les clous, à mon avis, il n'y aura jamais l'intervention du Maire, il n'y aura pas de sablier, il n'y aura rien de ce type là. Mais c'est mieux quand c'est écrit donc voilà, je vous propose un amendement.

- Attendez, je termine, je vous ai écouté tous les trois, même les quatre car il y en a quatre qui ont parlé pour l'instant chez vous.
- Page 12, article 21, « le procès-verbal intégral du Conseil Municipal, dûment approuvé en séance, est communicable à toute personne qui en fait la demande », j'en fais systématiquement la demande, est-ce que nous les élus, on peut l'avoir en PDF ? »

Monsieur TAVERNIER : « Aucun problème. »

Monsieur MARTIN : « Et je trouve là également dommage que vous ne le mettiez pas sur le site de la commune parce que ce sont les débats qui sont intéressants, ce ne sont pas les décisions qui sont prises. »

Monsieur le Maire : « Oui mais je ne sais pas si tout le monde aurait la patience de le lire. Il peut toujours se rapprocher au site des groupes si il veut aller dans le détail. »

Monsieur MARTIN : « Page 19, article 33, c'était sur le site mel , que nos coordonnées, sur le site mel et sur le bulletin, Cluses Info, Cluses Magazine, que nos coordonnées complètes soient notées, ça sera en vigueur à partir de quand ? »

Monsieur TAVERNIER : « Ca sera opérationnel à partir de ce soir. »

Monsieur MARTIN : « Parce que sur le site de la commune, il n'y a toujours pas nos coordonnées. »

Monsieur TAVERNIER : « On va veiller à ce que ça y soit et on recontrôlera toutes les adresses, toutes les coordonnées et puis, on mettra tout cela à jour. »

Monsieur MARTIN : « Moi, pour éviter qu'il y ait des soucis, peut-être qu'il serait bien de solliciter chaque élu et de lui demander ce qu'il veut faire apparaître. Vous avez peut-être des élus qui ne souhaitent pas avoir leur numéro personnel sur le site et d'autres qui tiennent à l'avoir. C'est pour vous, de faire tourner une feuille et même si c'est reporter de quelques semaines, ce n'est pas gravissime. »

Monsieur TAVERNIER : « On s'y met dès demain matin. »

Monsieur MARTIN : « Voilà, il y a déjà les deux amendements que je vous propose et après je vous dirais si on le vote ou pas. »

Monsieur GALLAY : « S'il vous plait, très brièvement puisqu'on parlait des cinq et dix minutes. Alors, vous me donnez l'occasion de rebondir sur plusieurs choses. Merci Monsieur MARTIN.

- Premièrement, dans notre groupe, je suis entièrement d'accord avec ce qu'a dit Monsieur PERILLAT, nous respectons à l'intérieur du groupe des principes de tolérance. Et puis, vous l'avez constaté dans les différentes résolutions, souvent une personne parle, après quelqu'un apporte un complément mais personne ne dit la même chose sauf dans le vote, mais apporte un complément, un éclairage particulier à celui qui l'a précédé.
- Vous, Monsieur MARTIN, vous n'avez pas de problème pour parler tout seul, d'ailleurs vous étiez tout seul jusqu'à maintenant, à l'arrivée de Madame MAUREL.
- Et puis troisième point, faites-vous partie maintenant de l'opposition ? Vous faites partie de la majorité, vous êtes intervenu en faveur de Monsieur LEGER dans un contentieux électoral qu'il a avec moi. Alors je pense qu'on a des objectifs effectivement différents, nous maintenons ce que nous avons dit. Mais là, il faut savoir aussi, vous parliez de différentes sensibilités à l'intérieur de notre groupe, c'est vrai mais nous constatons que nous sommes, d'ailleurs dans une résolution ultérieure, nous manifesterons notre diversité, pour l'ASAC, mais je dirais que jusqu'à présent, on est tombé d'accord par contre, vous maintenant, vous avez probablement, vous êtes en train de faire un reclassement politique à vous repositionner sur le sujet. »

Monsieur MARTIN : « Comme j'ai été mis personnellement en cause, je vais essayer de répondre. Je suis élu municipal d'opposition depuis 1989, à chaque fois avec une liste contre Jean-Claude LEGER et à chaque fois dans l'opposition. Mais si ma mémoire est bonne Monsieur GALLAY, je crois bien que vous avez fait toutes les listes qu'il peut y avoir à Cluses. Vous avez été sur la liste de Pierre DEVANT et élu avec Pierre DEVANT, vous avez été sur la liste de Monsieur METRAL et élu avec Monsieur METRAL, vous avez fini sur la liste par une fusion de Monsieur LEGER et Maire-Adjoint de Monsieur LEGER et maintenant, vous êtes associé avec les écolo-gauchistes de la ville de Cluses, ce qui crée des problèmes un peu à tout le monde, donc en matière d'opposition, je ne crois pas que vous ayez beaucoup de leçons à donner, en tout cas, pas à Dominique MARTIN.

Relativement à la pièce dont vous faites allusion, oui, j'ai fait une attestation sur l'honneur parce que bien qu'étant dans l'opposition, et ayant été systématiquement candidat contre Jean-Claude LEGER, moi je défends la vérité. Et la vérité était, Monsieur GALLAY, nous en avons maintes fois parlé avant ces élections, qu'il était question d'une fusion avec moi. On me demande de l'attester sur l'honneur, je l'ai fait. Cela ne veut pas dire que d'un seul coup, je suis adhérent de l'UMP, loin de là. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur GALLAY : « C'est très grave d'attester sur l'honneur quelque chose de faux. »

Monsieur MARTIN : « Vous me ferez un procès, vous avez l'habitude. »

Monsieur GALLAY : « De toutes les façons, nous avons suffisamment, il y a suffisamment de personnes qui nous connaissent l'un et l'autre pour savoir que je n'ai jamais mordu dans vos combines. Ce n'est pas parce que j'ai de la courtoisie jusqu'alors à votre égard. Moi je n'ai pas participé, je n'ai pas voulu participer au front républicain de 1995, pourquoi ? Parce que j'estimais que malgré, d'ailleurs j'étais en excellent terme avec Monsieur DEVANT, j'avais été trop critique vis à vis du Maire à cette époque pour prendre un tournant trop rapide. J'ai participé au front républicain de 2001 avec Monsieur METRAL, alors effectivement contre vous parce que vous représentiez un danger à ce moment là et pas en 1995, par contre, je n'admets pas qu'une majorité qui a fait deux fois le front républicain fasse appel à un leader national du Front National pour faire une attestation fautive sur des soi-disant accords entre nous. Ca je pense que c'est très grave. »

Monsieur le Maire : « Monsieur GALLAY, Monsieur MARTIN, vous permettez, là on n'est plus dans l'ordre du jour, on n'est plus dans le règlement intérieur... »

Monsieur GALLAY : « Non mais c'est important de le dire. »

Monsieur le Maire : « C'est important de le dire mais chacun a sa vérité et il semblerait que vous n'avez pas la même, donc je voudrais quand même que l'on revienne à l'ordre du jour et au règlement intérieur. Aujourd'hui, il y a effectivement une question qui est posée sur le temps de parole. Alors je suis désolé, je ne vais peut-être pas renvoyer l'ascenseur à Monsieur MARTIN mais quand il fait appel à mon honnêteté intellectuelle pour gérer, je l'en suis pleinement gré de savoir que j'ai toujours agi avec un minimum d'honnêteté et d'esprit démocratique et je pense continuer à le faire. Mais il appartiendra, sur le temps de parole, que chacun soit effectivement un petit peu honnête également intellectuellement où il faut éviter de délayer pour faire du temps de parole pour aboutir à pas grand chose. Moi, les dix minutes ne me gênent pas trop dans la mesure où il y a un apport positif au débat. Si c'est du délayage, j'utiliserais effectivement de mon pouvoir de police pour au-delà de cinq minutes arrêtées, tout simplement. S'il y a des propos constructifs, intéressants, je suis prêt à accepter le débat d'où qu'il vienne, qu'il vienne du groupe de Monsieur MARTIN et d'autres groupes, je l'accepte. Si c'est du délayage, au-delà de cinq minutes, je ferais valoir mon droit de police. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »

Monsieur MARTIN : « Je vais proposer un autre amendement, la distribution des questions orales par écrit, sur support papier. »

Monsieur le Maire : « C'est vous qui les déposez donc pour moi, ça ne me pose pas de problème. »

Monsieur MARTIN : « Comment ? »

Monsieur le Maire : « Comme c'est vous qui les écrivez, les questions orales... »

Monsieur MARTIN : « Non, Monsieur le Maire, l'usage... »

Monsieur TAVERNIER : « On en fera les photocopies et on les distribuera. Ce n'est pas un problème. »

Monsieur le Maire : « Elle seront là et on en mettra deux ou trois, pour la presse qui n'a pas la chance effectivement d'avoir un écran devant eux, mais ok. On ira plus lentement dans certains cas mais ok, pas de problème en ce qui me concerne. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »

Monsieur MARTIN : « Pour une explication de vote. Nous allons nous opposer à ce règlement intérieur. D'une part parce qu'on avait demandé à ce que l'in extenso du compte rendu du conseil soit sur le site, vous avez dit non. Vous avez refusé l'amendement concernant le temps de parole, dix minutes par groupe, je trouve que c'est beaucoup trop. »

Monsieur le Maire : « Je voudrais quant même vous corriger, j'ai dit qu'au-delà des cinq minutes, je me réservais le droit, alors on l'écrira peut-être différemment, je me réserve le droit au bout de cinq minutes si c'est du délayage, de faire l'usage de mon droit de police pour arrêter. »

Monsieur MARTIN : « Oui, mais ça fait toujours dix minutes par groupe, donc il y a quelqu'un d'autre du groupe qui peut repartir pour dix minutes ou cinq minutes. »

Monsieur le Maire : « On proposera une autre écriture qui fera la synthèse entre ce que vous dites et ce que je propose également. Je suis bien d'accord qu'il ne faut pas qu'on fasse durer et durer les séances pour rien, je répète, ce qui est positif, ce qui apporte à la démocratie, au fonctionnement de la collectivité, je ne le crains pas, je l'accepte. Le délayage est une perte de temps, le blocage des débats, j'y suis moins favorable. Alors on aura peut-être une autre écriture éventuellement de cet article. »

Monsieur MARTIN : « Enfin et c'est là le problème le plus important, c'est l'expression de la démocratie puisque vous dites que vous y êtes très attaché. Mais il est difficile de s'exprimer à Cluses, non pas les temps de parole parce que je réitère que deux minutes, ça suffit largement pour être précis et concis, non les moyens qui sont donnés à l'opposition. Le Code Général des Collectivités Territoriales vous autorise puisqu'on est moins de 20 000 habitants, à ne rien nous fournir si ce n'est un local commun. Et ça, je trouve ça dommage parce que si vraiment vous étiez un véritable démocrate, vous donneriez aux élus d'opposition les moyens de s'exprimer. Le seul moyen que vous nous donnez, c'est je ne sais plus quel article, 5 000 photocopies par an. Alors je fais le lien avec mes questions orales, mais si à chaque fois, là j'en ai six que je dois faire 50 copies, ça m'en fait 300 à chaque fois, c'est à dire que... »

Monsieur TAVERNIER : « (inaudible) »

Monsieur MARTIN : « Non mais là vous êtes en train de dire « mais ne vous inquiétez pas, ayez confiance », ça, ça me rappelle quelque chose, « ayez confiance ». »

Monsieur le Maire : « N'ayez pas peur. »

Monsieur MARTIN : « N'ayez pas peur. Il y a ce qui est marqué puis il y a ce qu'on ne fera pas. Je suis désolé mais moi je n'ai pas confiance parce que je suis là depuis 1989, j'ai un courrier, à l'époque votre Maire-Adjoint c'était Monsieur GALLAY, d'ailleurs la dernière mandature, en 2001, où avec Madame JOLY, on avait même ensemble visité un local où il était prévu d'installer les groupes d'opposition. Je les ai ces courriers, bon ça c'était en 2001, nous sommes en 2008, je vois que ça n'a pas bougé d'un iota. Donc je suis désolé, l'expression de la démocratie au Conseil Municipal de la ville de Cluses est, à mon avis, verrouillée tout simplement parce que vous nous coupez les moyens. C'est clair, l'argent c'est le nerf de la guerre, on n'a pas d'argent, on n'a pas de moyens, on ne peut pas s'exprimer. Du reste, j'avais demandé à ce qu'on utilise mieux notre télévision locale qui s'appelle Canal C parce que le petit compte-rendu qu'on fait à l'issue de trois minutes, je dois avouer que c'est bien pauvre comme moyen d'information pour les téléspectateurs clusiens de Canal C. J'avais proposé à ce que, sur des questions importantes, je ne sais pas par exemple quand il va y avoir la rénovation de la gare ou autres, le

DOB...qu'il y ait des débats contradictoires avec un représentant de chaque groupe, qui pourraient durer ½ heure, ¾ d'heure. Ca avait l'avantage, à mon sens, d'amener le Conseil Municipal dans le salon des clusiens. Je trouvais ça une bonne idée et pour vous, et pour l'opposition et pour les clusiens, c'est à nouveau une fin de non recevoir, c'est à dire que, on a droit à quoi ? 5 000 photocopies, un temps de parole de cinq minutes et un tiers de page dans le Cluses Info. Alors vous voyez que c'est maigre, voilà donc on votera contre. »

Monsieur GALLAY : « (inaudible) »

Monsieur le Maire : « Mais vous remarquerez que je n'ai pas arrêté parce que, ce qu'il disait était effectivement intéressant dans le cadre du débat. »

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- Approuve le Règlement Intérieur du Conseil Municipal

V O T E	POUR	24	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N – METRAL G (PROC) – GANDER Y– BAUMONT MP – REVEREAU P – PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J (PROC)
	ABSTENTION	6	PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
	CONTRE	3	VERNAY A (PROC) – MARTIN D – MAUREL M
			ADOpte A LA MAJORITE

Rapporteur : *Christophe Lefort, Directeur Général des Services*

Monsieur le Maire après avis des Comités Techniques Paritaires en date du 2 juin et 22 septembre 2008, propose à l'assemblée de réaliser des modifications dans la composition du tableau des effectifs 2008 voté le 18 décembre 2007 dont deux créations de poste.

Grade	Tableau effectif 2008 avant modif	Variation postes	Tableau après modification		Observation
Technicien supérieur	3	+1	4	Un temps non complet à 17h50 hebdo	Création pour la régie technique de la maison des allobroges
Technicien supérieur principal	2	+1 (pas d'impact budgétaire)	3	Temps complet	Recrutement sur ce grade pour remplacer un ingénieur par voie de détachement de la Fonction publique d'Etat
Ingénieur	3	-1	2		Remplacé par technicien principal ci-dessus
Chargé de mission Agenda 21	0	+1	1	Temps complet	Création de poste

- ✓ Création du poste de technicien pour la régie de la maison des allobroges :
Le personnel technique de la régie de la Maison des Allobroges travaille à flux tendus depuis plusieurs années. Depuis la reprise des régisseurs en gestion directe, le nombre d'heures compensées est très important. La charge de travail s'explique par la multiplication des sollicitations de tous ordres en dehors de la saison culturelle de l'ACC, sur des événements qui demandent une plus grande préparation et de la présence. Afin d'améliorer l'organisation et se conformer au mieux aux règles de temps de travail et de sécurité, Monsieur le Maire propose de confirmer la création d'un poste à temps non complet à 50% annualisé susceptible de s'accroître en fonction des charges d'activité (heures complémentaires à prévoir)
- ✓ Le recrutement suite au départ de l'ingénieur bâtiment s'est orienté vers le détachement d'un agent de l'Etat « technicien principal ». Il s'agit d'ouvrir un poste potentiellement sur ce grade qui viendra modifier le nombre d'ingénieurs au prochain tableau des effectifs (-1). Ce transfert n'entraîne pas de charges financières supplémentaires.
- ✓ Première initiative consacrée au développement durable qui représente un des enjeux majeurs du programme de la municipalité, Monsieur le Maire propose la création d'un poste de chargé de mission « agenda 21 ». Ce terme renvoie au « sommet de la terre de RIO » où 173 pays ont adopté un programme d'actions pour le 21^{ème} siècle orienté vers le développement durable de la planète. Ainsi « action 21 » énumère quelque 2500 recommandations concernant les problématiques liées notamment à la santé, le logement, la pollution, les ressources en eau, la gestion des déchets, la désertification, l'agriculture ...
Dans le cadre du chapitre 28 de cet Agenda 21, les collectivités territoriales sont invitées, en s'appuyant sur les partenaires locaux que sont les entreprises, les habitants et les associations, à mettre en place un Agenda 21 à leur échelle, appelé Agenda 21 local.

Dans la perspective d'engager un programme d'actions propre à la Ville de Cluses, le chargé de mission devra, une fois le diagnostic établi, proposer une stratégie de mise en œuvre des actions, conduire les opérations retenues comme prioritaires en partenariat avec les services, les partenaires et les citoyens. La sensibilisation du public sera un axe fort de la démarche.

Le candidat de niveau bac +4 /5 (profil attaché ou ingénieur), outre des compétences d'expertise dans les domaines de l'environnement, l'aménagement du territoire, de l'économie, du développement durable, des énergies, devra réunir des qualités de bon sens, de négociation, de pédagogie et d'organisation et des aptitudes à la conduite de projets dans un environnement complexe. Un contrat de trois ans sera proposé. La rémunération sera fixée au minimum sur l'indice majoré 400 à laquelle pourra s'ajouter un régime indemnitaire en fonction du parcours, du niveau de recrutement du candidat et de ses capacités à mener à bien le projet.

Débats :

Monsieur MARTIN : « Alors une explication de vote, comme pour le budget. Comme on est « contre » le budget primitif et « contre » le tableau primitif des effectifs, on ne participera pas au vote. »

Monsieur GALLAY : « Oui, Monsieur MAROUZÉ va peut-être faire une remarque, mais simplement, je dirais que nous préférons nous abstenir étant donné que nous n'avons jamais été suffisamment consulté sur ces projets. »

Monsieur le Maire : « Il me semblait qu'il y avait une commission pour la mise en place, enfin ceci étant, Monsieur MAROUZÉ, vous donnez une explication de vote ? »

Monsieur MAROUZÉ : « Oh, ce n'est pas une explication, c'est vraiment une remarque qui n'est pas négative. Je comprends qu'à la Maison des Allobroges, le poste soit justifié et puis concernant l'Agenda 21, je pense que ça pourra être positif si c'est bien fait. »

Monsieur le Maire : « Alors ce qui signifie au niveau du vote, car comme il y a deux appréciations positives, je voulais savoir si au total cela faisait du positif ou pas ? »

Monsieur MAROUZÉ : « Nous resterons dans l'abstention. »

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Accepte les modifications du tableau des effectifs 2008.**
- **Vote les crédits nécessaires qui seront portés au Budget Général 2008 de la Ville.**

V O T E	POUR	24	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N – METRAL G (PROC) – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P – PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – LARATTE JL – AUIPAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J (PROC)
	ABSTENTION	6	PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
	NPPV*	3	VERNAY A (PROC) – MARTIN D – MAUREL M
ADOpte A LA MAJORITE			

* NPPV = Ne Participe Pas au Vote

Rapporteur : Jean-Claude TAVERNIER, Maire-Adjoint

La ville de Cluses, et aussi l'OMSL, ont toujours tenu à soutenir les espoirs clusiens, dans toutes les disciplines où ces jeunes athlètes évoluent.

Cette année, l'OMSL souhaite accompagner deux sportifs qui accèdent à des structures de haut niveau ;

- Andy VOISEY, scolarisé en 1^{ère} S, licencié au Vélo-Club Cluses Scionzier, intègre le pôle espoir de cyclisme de Saint-Etienne.
- Ismet ALTUN, scolarisé en Bac Pro, licencié à la Boxe Française « Savate », intègre le CREPS de Vichy.

L'OMSL demande l'autorisation au Conseil Municipal de verser à chacun de ces athlètes clusiens, une bourse de 1 500€ pour l'année scolaire 2008/2009, versée en trois fois 500€ sur présentation du compte-rendu de leur activité et résultats sportifs ainsi que sur justificatifs des frais engagés par trimestre.

Débats :

Monsieur TAVERNIER : « J'ai distribué tout à l'heure un petit cahier des charges sur les conditions d'attributions de ces subventions et de ces aides surtout de la façon dont c'est distribué de façon que nous soyons parfaitement sûr que ces aides iront là où elles doivent aller, à savoir essentiellement l'aide à la scolarité de ces jeunes. »

Monsieur MARTIN : « Pour une explication de vote, Monsieur le Maire. J'aimerais une division. Concernant Andy VOISEY, il n'y a pas de souci puisqu'on en a débattu au comité directeur de l'OMSL. En revanche, concernant Ismet ALTUN, ce qui m'a surpris, c'est que le Président du Club auquel il appartient n'était pas favorable à ce type de subvention concernant, je vais dire le doux euphémisme, la personnalité forte de cet athlète en devenir. Donc, quand le Président du Club n'est pas d'accord, moi, je ne vois pas pourquoi je m'alignerais. Donc, on va voter oui pour le premier, non pour le second. »

Monsieur TAVERNIER : « Alors, vous assistiez au débat de l'OMSL, l'avis du Président de Club a été effectivement demandé, il a été donné. C'est vrai que Jean-Pierre CHATEL, pour ne pas le nommer, n'était pas très favorable à cette attribution, ceci dit, il y a une demande des familles, c'est quand même le club qui a demandé malgré la position de son Président et donc, les membres de l'OMSL ont décidé qu'ils attribueraient cette subvention et cette aide, voilà. Donc, ça s'est fait tout à fait démocratiquement et c'est pour ça que je retransmets la demande qui a été formulée par le comité directeur de l'OMSL dans sa majorité. »

Monsieur MARTIN : « Majorité non, j'en connais déjà au moins deux qui n'étaient pas favorables, c'est à dire Monsieur CHATEL et moi. »

Monsieur MAROUZÉ : « Une intervention pour notre groupe, ayant participé et participant à l'OMSL, je peux confirmer que le débat a eu lieu dans l'OMSL. Donc le groupe va confirmer la position qu'a pu avoir l'OMSL, donc on votera « pour » aux deux. »

Monsieur TAVERNIER : « Et c'est pour cela que nous avons bien précisé dans les discussions qu'il y aurait des conditions d'attributions très précises qui sont mises noir sur blanc et qu'il y a un suivi dans ces attributions et que si le cas échéant cette subvention pour des raisons X ou Y était dévoyée, et bien nous interviendrions et il y aurait des décisions prises pour supprimer ces aides. Donc, il y a un suivi très précis qui va être fait donc je ne pense pas qu'il puisse y avoir des dérives dans ce cas-là. »

Monsieur le Maire : « Il est quant même logé au CREPS, donc ce qui peut être une garantie. »

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Accepte l'attribution d'une bourse de 1 500€, versée en trois fois, à Andy VOISEY, sportif clusien accédant à une structure sportive de haut niveau, pour l'année scolaire 2008/2009.**

V O T E	POUR	33	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N – METRAL G (PROC) – GANDER Y– BAUMONT MP – REVEREAU P – PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J (PROC) PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L VERNAY A (PROC) – MARTIN D – MAUREL M
			ADOPTE A L'UNANIMITE

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Accepte l'attribution d'une bourse de 1 500€, versée en trois fois, à Ismet ALTUN, sportif clusien accédant à une structure sportive de haut niveau, pour l'année scolaire 2008/2009.**

V O T E	POUR	30	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N – METRAL G (PROC) – GANDER Y– BAUMONT MP – REVEREAU P – PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J (PROC) PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
	CONTRE	3	VERNAY A (PROC) – MARTIN D – MAUREL M
			ADOPTE A LA MAJORITE

Attribution d'une subvention à l'association sportive de l'automobile club du Mont-Blanc (ASAC Mont-Blanc)

Rapporteur : Jean-Claude TAVERNIER, Maire-Adjoint

Depuis plusieurs années, la Ville de Cluses accueille au mois de septembre l'épreuve automobile du Rallye du Mont-Blanc. Comme d'autres collectivités locales et entreprises, la Ville de Cluses est partenaire de l'association sportive de l'automobile club du Mont-Blanc (ASAC Mont-Blanc) qui organise ce rallye, nationalement reconnu.

Le 6 septembre 2008, la Ville de Cluses a accueilli le 60^{ème} Rallye du Mont-Blanc et, notamment, son parc de regroupement. La Ville de Cluses figure comme partenaire de l'ASAC Mont-Blanc sur les visuels et programmes de la manifestation sportive.

Pour 2008, l'ASAC Mont-Blanc a demandé une subvention d'un montant de 15 000€ à la Ville de Cluses, pour le partenariat à cette manifestation sportive.

Débats :

Monsieur GALLAY : « Nous constatons que cette ligne budgétaire est inscrite pour un montant légèrement supérieur au budget général alors qu'elle était inscrite auparavant, si je ne me trompes pas, au budget de l'Office du Tourisme, lequel ne supporte cette année que la fourniture de ballots de paille pour l'épreuve de Romme. Alors nous considérons, je considère que cette subvention correspond à une manifestation populaire en rapport avec notre industrie locale et donc parfaitement légitime. Nous devons néanmoins souligner, outre la subvention, le partenariat puisque vous parlez de partenariat. Il est dommage que pour cette somme, Cluses n'ait pas communiqué davantage sur son image, en particulier, pourquoi aucun élu de la majorité n'était-il présent ou excusé à la soirée officielle du rallye du Mont-Blanc à Morzine ?

Alors sur cette question, les membres de notre groupe ont une position différente comme je l'ai laissé entendre tout à l'heure. Alors nous aurons des « pour », des « abstentions » et des « contre ». »

Monsieur MAROUZÉ : « Je pense que ça ne vous étonnera pas qu'on ne soit pas exactement sur la même position sur une manifestation qui promeut la culture de l'automobile.

Moi, je reste sur la position, sur la volonté de la commune de créer un Agenda 21, une position que je soutiens et il me semble que soutenir des manifestations automobiles ne vont pas dans le sens de la défense d'un Agenda 21. Pour le bien de la commune, moi je m'opposerais à cette subvention mais néanmoins, je garde toute mon amitié pour Pierre. »

Monsieur le Maire : « Deux observations :

1- Monsieur MAROUZÉ, si je reviens au point précédent sur la création du poste de chargé de mission Agenda 21, il ne me semble pas que vous ayez voté « pour ».

2- Deuxièmement, j'ai d'autres remarques plus folkloriques parce qu'il y a des courses cyclistes, il y a beaucoup plus de voitures et beaucoup plus d'atteintes en environnement que pour le rallye du Mont-Blanc, et sans aller jusqu'au Tour de France. N'importe quelle course cycliste a un environnement de véhicules qui est tout aussi perturbateur pour l'environnement. »

Monsieur MAROUZÉ : « (inaudible) »

Monsieur le Maire : « Ca sera fait en commission, comme ça on n'aura pas effectivement l'épée de Damoclès sur le temps de parole.

Oui, la remarque, ça a toujours été une ligne individualisée au budget général, ce n'est jamais l'Office du Tourisme qui subventionne le rallye du Mont-Blanc. Nous passons au vote. Oui Madame MAUREL. »

Madame MAUREL : « Bon moi je veux revenir sur le rallye du Mont-Blanc, est-ce que des élus de la mairie sont passés dans la Grande Rue l'après-midi où a eu lieu le rallye ? Parce que c'était ville morte alors il ne faut pas dire qu'il y avait de l'animation, il n'y avait pas un chat, les commerçants étaient devant leur porte et au niveau commerce, zéro. Il y a pleins de commerçants qui se sont plaints, alors est-ce que vous avez fait un peu le tour au niveau des commerces ? Parce que moi, pour aller travailler, j'ai du bientôt faire toute la Grande Rue pour pouvoir retraverser, donc je trouve que c'est un petit peu aberrant, surtout un samedi après-midi. »

Monsieur le Maire : « C'est systématiquement un samedi après-midi et l'an dernier, il faisait un temps merveilleux, je crois qu'il y a eu beaucoup de monde. J'ai cru lire, n'étant pas là, que ce samedi là, il faisait un temps exécrable ce qui peut très largement expliquer le manque de spectateur. Mais quand on fait des manifestations dans notre ville, dans notre région, avec l'impératif temps, parfois on peut avoir un gros succès ou un bide mais ça, c'est plutôt lié au temps et c'est difficile de savoir à l'avance si il fera beau ou si il ne fera pas beau. »

Madame MAUREL : « Oui mais bloquer la Grande Rue un samedi après-midi, ce n'est quand même pas le top. »

Monsieur le Maire : « C'était la même chose l'an dernier, et il y a deux ans, et je n'ai pas... »

Madame MAUREL : « Et ça fait toutes les années que les commerçants se plaignent, vous le savez Monsieur le Maire, je vous en ai assez parlé, que la Grand Rue bloquée un samedi après-midi, ça ne va pas. Ce n'est pas nouveau. »

Monsieur le Maire : « Non mais de temps en temps quand vous étiez Présidente de Cluses la Commerçante vous aviez fait bloquer la Grande Rue le samedi etc, et ça allait très bien. Je crois qu'à un moment donné, il faut accepter que la ville a une vie à développer et qu'on ne peut pas avoir une manifestation dans la Grande Rue avec la voirie ouverte à tout le monde. Ca c'est un choix mais je n'ai pas eu l'impression qu'il y a avait une opposition du monde commerçant. »

Madame MAUREL : « Ah et bien moi, je peux vous en citer quelques uns que je ne citerais pas par respect par rapport à eux, mais moi j'en ai qui m'ont appelé, parce qu'ils croyaient encore que j'étais encore Présidente de Cluses la Commerçante, je suis désolée. »

Monsieur le Maire : « Ils sont vraiment très mal informés et si ils sont très mal informés... »

Madame MAUREL : « Et bien, allez en voir quelques uns puis informez-vous. »

Monsieur GALLAY : « Madame MAUREL, je me permets de dire que le facteur météo était cette année incontournable. Et si vous vous souvenez bien, effectivement je suis d'accord avec le Maire, l'année passée, et il y a deux ans, il faut être honnête intellectuellement, c'est le cas à l'intérieur de notre groupe et puis vis à vis des autres groupes... »

Monsieur le Maire : « Et moi aussi. »

Monsieur GALLAY : « Oui alors, l'année passée et il y a deux ans, c'était très populaire et là, l'avis des commerçants était positif mais je conçois que cette année effectivement, c'était triste mais pour des raisons météorologique uniquement. »

Monsieur MARTIN : « Je vais faire comme tout le monde puisque le règlement m'y autorise. Non au-delà de ça, je crois qu'il y a un problème de fond qui me semble important et je suis surpris que la gauche, Monsieur PERILLAT, n'ait pas relevé ce problème. On est dans une période difficile, tout le monde le sait notamment pour les ménages, le chômage repart, la récession est annoncée et j'avais cru comprendre qu'il y avait une jurisprudence, votre jurisprudence depuis 1983, à part une ou deux exceptions sous réserve, qu'on ne subventionnait pas les sports mécaniques parce que les sports mécaniques s'adressent à des gens quant même aisés. Il faut avoir les moyens pour faire un sport mécanique et que la subvention collectée par l'impôt pour le sport, devait aller vers, je ne vais pas dire des sports de base, mais des sports qui s'adressent au plus grand monde. Je croyais que cette jurisprudence qui était la vôtre depuis des années, j'ai l'impression que vous revenez dessus. Alors je suis désolé, nous sommes la droite nationale, sociale et populaire, même si ça ne plait pas, moi j'entends qu'avec l'argent des contribuables et des contribuables les plus humbles, on n'aille pas financer les sports de riches. »

Monsieur le Maire : « J'ai déjà fait une réponse en la matière la dernière fois, je ne vais pas me répéter mais tout simplement pour rajouter à ce que j'ai pu dire l'an dernier, que lorsque l'on crée cette animation, ce n'est pas forcément en direction des pilotes mais c'est surtout en direction de la population qui peut effectivement voir se dérouler une course, donc ce n'est pas aux pilotes qu'on adresse cette subvention mais c'est au niveau de l'animation. Il y a quant même un certain nombre de personnes qui regardent passer ce grand prix, ce rallye du Mont-Blanc et c'est à eux que l'on pense en faisant cela. »

Monsieur MARTIN : « Bien sûr ! »

Monsieur le Maire : « Bien sûr, mais comme toute manifestation d'ailleurs. Ce que je dis là-dessus, on peut le décliner sur toutes les autres manifestations, toutes les autres, où finalement on finance tous les sports. Les subventions ne vont pas en direction de ceux qui les pratiquent mais en direction de ce qui vont voir le spectacle. Je ne voudrais quant même pas, prenant votre observation de départ où vous voulez limiter les temps de parole sur un sujet comme celui-ci. Je ne voudrais pas qu'on y passe toute la soirée si vous me le permettez. Je vous demande donc de passer au vote. »

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Accorde la subvention de fonctionnement de 15 000€ à l'ASAC Mont-Blanc pour l'année 2008**
- **Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au titre du budget général.**

V O T E	POUR	26	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N – METRAL G (PROC) – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P – PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – LARATTE JL – AUIPAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J (PROC) GALLAY P – GREVAZ E
	ABSTENTION CONTRE	2	PERILLAT A – KURTI L
		5	MAROUZÉ O – MEUNIER C VERNAY A (PROC) – MARTIN D – MAUREL M
			ADOpte A LA MAJORITE

Monsieur MARTIN : « Pour une remarque, même si ça va tomber dans les oubliettes, on vient d'avoir une démonstration des maths modernes. Vous savez qu'avec les patates, vous savez qu'il y a des intersections, là, on a des intergroupes entre groupe, ça devient sympathique, je trouve, c'est marrant. »

Monsieur GALLAY : « Pas du tout Monsieur MARTIN, ce qu'il faut, il faut être honnête intellectuellement en toute circonstance et c'est important, c'est un facteur de longévité politique. Et quand vous dites que vous êtes populaire, vous êtes populaire à 20%, nous sommes populaires à 40%. »

Monsieur le Maire : « Là, on tombe dans l'arithmétique primaire. »

Monsieur MARTIN : « Non mais il ne sait pas compter, moi je fais 25% tout seul et eux, ils font 40% à trois. Je ne parle pas de vous. »

Monsieur le Maire : « Ecoutez, l'arithmétique basique, on verra ça la prochaine fois merci. »

Monsieur MAROUZÉ : « C'est un bel équilibre avec respect de la parité sur les trois niveaux. »

Monsieur le Maire : « Trois fois deux, et parité hommes/femmes ? Oui parité hommes/femmes aussi, c'est bien, c'est très bien. »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Je rappelle que concernant le CDRA que nous sommes d'une certaine manière, je suis désolé d'utiliser cette expression qui est peut-être un peu péjorative, mais je dis qu'on est un petit peu le porte parole, pour ne pas dire la boîte aux lettres du Contrat de Développement qui n'a pas aujourd'hui une structure juridique porteuse et c'est la ville de Cluses qui fait le portage et a priori, la ville de Cluses n'a pas à remettre en cause les décisions qui sont prises au niveau du CDRA. On passe les délibérations puisque c'est à nous de les présenter mais c'est vrai que sur l'honnêteté intellectuelle, puisque c'est une expression que j'ai entendu à plusieurs reprises lors de cette séance, on n'a pas forcément, on n'a même pas du tout à mettre en cause un vote d'une institution qui nous est extérieure, mais qui de part en fait la réglementation impose à la collectivité de présenter ces projets. Je le répète parce que ce sont des cas de figures qu'on a eu dans la dernière mandature, qu'on connaîtra encore pendant quelques temps dans cette mandature là. »

Les élus du Comité de Pilotage ont donné un accord de principe le 14 février dernier pour initier la préparation du Projet Stratégique Agricole et Développement Rural (PSADER) outil contractuel de la Région Rhône-Alpes permettant de construire le volet agricole, forestier et espaces naturels du futur Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA).

A cet effet, un stagiaire (Master 2 à l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble) a été recruté pour une durée de 5 mois (mai à septembre). Il travaille en étroite collaboration avec les partenaires techniques et les élus locaux de la commission agriculture et développement rural qui réunit une vingtaine de membre.

Après 5 mois de stage :

- le bilan du volet agricole du précédent contrat est finalisé et validé ;
- l'état des lieux est finalisé à reste à faire valider.

Il reste à :

- définir les enjeux et rédiger le projet de territoire PSADER ;
- rédiger le plan d'actions.

La Région Rhône-Alpes propose aux territoires dans le cadre de la préparation du PSADER de financer à hauteur de 50% un poste d'animateur temps-plein (salaire chargé + frais annexe) plafonné à 30 000 euros sur 12 mois.

Compte-tenu des missions de l'animatrice, et du soutien financier proposé par la Région pour un poste, il est proposé la création d'un poste d'animateur PSADER à temps-plein chargé de la rédaction du projet de territoire et du plan d'actions PSADER à compter de la mi-octobre.

Le montant estimé de cette opération est de 29 200 euros, une subvention de 14 600 soit 50% est solliciter dans le cadre du poste de chargé de mission préparation PSADER du Faucigny. (cf annexe n°1 : estimatif détaillé du poste pour un mois)

Annexe n°1 : estimatif poste sur un mois (grade de rédacteur territorial)

DEPENSES		RECETTES	
Salaire + charges	2 233	Communes du Faucigny	14 600
Frais de déplacements	200	Région Rhône-Alpes	14 600
Total sur 12 mois	29 200	Total	29 200

Débats :

Monsieur MARTIN : « Pour une explication, l'explication habituelle mais puisqu'il y a de nouveaux élus. Les CDRA ce sont les anciens CODERA qui sont les anciens CGD, Contrat Global de Développement, et vous connaissez notre position là dessus, c'est encore plus saillant depuis que c'est Monsieur QUEYRANNE qui est Président de la Région Rhône-Alpes. C'est une machine à saupoudrer de la subvention et à faire plaisir à, à faire du clientélisme, ce sont des sommes ridicules qui ne peuvent pas avoir un impact majeur sur les territoires. A notre sens, il y a de rares exceptions sur l'ensemble de la Région Rhône-Alpes, il y a un CGD qui a un petit peu fonctionné dans l'Ain, un autre un petit peu dans la Drôme mais terminé. Donc, pour cette raison, nous allons voter « contre » ainsi que le point suivant, voilà, pour préserver l'impôt du contribuable rhonalpin qui se trouve être également clusien, en l'occurrence puisque nous sommes à Cluses. »

Monsieur GALLAY : « Alors notre explication, nous voterons pour ces demandes dans la mesure où elles participent au développement local. Mais par contre, nous aimerions davantage de lisibilité sur l'utilisation des fonds, on a déjà fait ce type d'observations, c'est difficilement lisible même si on sait que ça va vers un objectif de développement régional. »

Monsieur le Maire : « En l'occurrence, en la matière, il y a des commissions agriculture. Si vous voulez vous inscrire à la commission agriculture, il n'y a aucun problème. Comme il y a des commissions sur l'aménagement du territoire etc, vous avez eu à la fois dans le CLD, ou déjà ici, on a fait passer la liste des commissions et il suffit que vous vous inscriviez en tant que représentant de la collectivité locale pour participer aux discussions. Donc, c'est tout à fait ouvert. »

Après exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

- **Approuve la demande de subvention de 14 600 euros, soit 50% dans le cadre du poste de chargé de mission préparation PSADER, auprès de la Région Rhône-Alpes,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant**

V O T E	POUR	30	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N – METRAL G (PROC) – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P – PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J (PROC) PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
	CONTRE	3	VERNAY A (PROC) – MARTIN D – MAUREL M
			ADOpte A LA MAJORITE

Contrat de Développement Rhône-Alpes : attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'association de loi 1901 « Cellule Verte », porteuse du projet « Guide départemental du développement durable des communes de Haute-Savoie »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Cellule verte Haute-Savoie est une association à but non-lucratif, dont l'objectif est de développer une cellule haute-savoyarde du développement durable, pour les ménages, et de devenir un vecteur dynamique et local du développement durable, en partenariat avec les collectivités locales, les entreprises, et les associations.

L'association est dotée entre autres, d'une mission d'informations avec la volonté d'établir des états des lieux du développement durable en Haute-Savoie.

Elle propose de répertorier au sein d'un guide les réalisations et projets à caractère développement durable des 294 communes de Haute-Savoie.

- Le but de ce guide est de contribuer à la dynamique et à la synergie autour du développement durable.

Ce guide permettra de :

- faire le point sur les réalisations et les actions en cours dans chaque commune
- et favorisera l'échange d'expériences entre les communes.

Il ne comportera aucun classement entre les communes mais valorisera au contraire les actions les plus pertinentes.

La diffusion de ce guide auprès des communes permettra dans le même temps d'engager des actions d'information et de suivi de projets.

Ce répertoire de réalisations et de projets des communes de Haute-Savoie en faveur du développement durable pourra être renouvelé périodiquement et servira d'indicateur pour des actions futures en Haute-Savoie. Sa conception s'appuie sur un questionnaire à destination des communes conçu de manière à être évolutif.

La porte d'entrée C.D.R.A utilisée par l'association pour faire connaître son projet a retenu toute notre attention. Ce projet a été présenté en Comité de Pilotage du 17 juin dernier. Les élus locaux ont donné un accord de principe pour contribuer activement à la démarche. Le projet va se dérouler sur l'automne et l'hiver 2008 pour une parution en janvier 2009.

Outre une démarche conjointe entre animatrices du CDRA, 4/5 élus locaux et l'association pour réussir pleinement ce recensement sur le Faucigny, nous avons souhaité soutenir financièrement ce projet en contribuant à hauteur de 10% du coût du projet estimé à 21 775 euros (détails ci-dessous) soit 2 100 euros.

Evaluation du coût du projet

DEPENSES		
PERSONNEL		13025 €
ENVOI DU QUESTIONNAIRE		1970€
CONTACTS TELEPHONE ET INTERNET		280 €
PRESENTATION DES RESULTATS		5000 €
FRAIS DE DEPLACEMENTS		1000 €
FRAIS DIVERS		500 €
TOTAL		21775 €

RECETTES		
Conseil Général 74	6000 €	28%
Autres financeurs (CDRA et DIREN)	7000 €	32%
CDRA du Faucigny Budget propre (subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé)	2100 €	10%
Autofinancement	6675 €	31%
TOTAL	21775 €	100%

**Après exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Accorde le versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 2 100€ à l'attention de l'association de loi 1901 « Cellule Verte » qui est porteuse du projet « Guide départemental du développement durable des communes de Haute-Savoie »,**
- **Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au titre du budget général.**

V O T E	POUR	30	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N – METRAL G (PROC) – GANDER Y – BAUMONT MP – REVEREAU P – PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – LARATTE JL – AUIPAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J (PROC) PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
	CONTRE	3	VERNAY A (PROC) – MARTIN D – MAUREL M
ADOpte A LA MAJORITE			

Mise à disposition de l'ancienne école de Marzan pour l'organisation d'évènements familiaux

Rapporteur : Monsieur Revereau, Maire-Adjoint

Considérant les besoins d'un lieu destiné à l'organisation d'évènements familiaux regroupant moins de 50 personnes, la Municipalité souhaite mettre à disposition les locaux appelés communément « Ancienne école de Marzan » à cet effet, selon la tarification ci-jointe.

Ces locaux pourront également, à titre gracieux, être mis à disposition des associations clusiennes qui souhaiteraient y organiser une réunion.

Toute manifestation dans laquelle la ville est partie prenante, reste prioritaire sur la programmation.

Un tarif spécial sera appliqué lorsque des réunions seront suivies d'un apéritif et/ou d'une collation, pour tenir compte de l'utilisation de la cuisine et du matériel.

La gestion de cette nouvelle salle sera assurée par le service de la vie associative, au même titre que les autres salles mises en location ponctuelle, sous la délégation de Paul REVEREAU, Maire-Adjoint délégué à la culture.

Un règlement d'utilisation ainsi qu'une convention seront mis en place. Une seule occupation pour événement et/ou repas familial sera possible par weekend.

- Cauton pour les évènements familiaux :	273 €
- Réunion d'association (sans utilisation de cuisine) :	gratuité
- Réunion ou manifestation dans laquelle la commune est partie prenante :	gratuité
- Réunion d'association suivie d'un apéritif et/ou collation :	60 €
- Evènement et/ou repas familial (cuisine comprise systématiquement) :	220 €
- Surcoût chauffage :	par créneau de
(période du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	réservation = 20%
	du prix de location
- Tarif remplacement en cas de casse selon le tarif des Esserts voté le 27 novembre 2007	

Débats :

Monsieur REVEREAU : « Nous mettons la salle dite « ex-école de Marzan » en location à partir de mi-novembre. Toutefois, tenant compte de l'état général de la cuisine, seule la salle principale destinée à des réunions simples sera disponible dans un premier temps. Nous inscrirons au budget 2009 la réfection de la cuisine destinée à accueillir des repas et événements familiaux, ainsi qu'un « rafraîchissement » de la salle principale. Donc, il faut que nous fassions quelques travaux avant qu'elle soit complètement mise à disposition dans sa totalité. »

Monsieur GALLAY : « Simplement, je dirais que cette mise à disposition correspond à une demande de plus en plus grande des associations et des familles. Alors, on voudrait si possible, je ne sais pas si il faut parler d'amendement mais peut-on diminuer légèrement le prix de la location, qui est à 220€ ? Je crois qu'à Scionzier, le pack est à 180€. Et puis compenser ça par une légère augmentation de la caution ? »

Monsieur REVEREAU : « C'est difficilement acceptable dans la mesure où nous mettons quant même à disposition cette salle, ensuite nous avons quant même le chauffage donc ce sont des tarifs qui sont appliqués... »

Monsieur GALLAY : « En location uniquement. »

Monsieur REVEREAU : « Oui en location, ce sont des tarifs qui sont appliqués dans d'autres localités, notamment Sallanches, Annemasse. Donc, on ne va pas baisser cette tarification là. Ce sont des tarifs qui sont tout à fait normaux. »

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- **Accepte la mise en location de la salle de l'ancienne école de Marzan**
- **Vote les tarifs municipaux relatifs à cette location**

V O T E	POUR	33	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N – METRAL G (PROC) – GANDER Y– BAUMONT MP – REVEREAU P – PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J (PROC) PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L VERNAY A (PROC) – MARTIN D – MAUREL M
			ADOPTÉ A L'UNANIMITE

FINANCES

Demande de garantie de prêts complémentaires PLAI Foncier par HALPADES pour le financement de la construction de 63 logements situés à Cluses « FTM Les Poses »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Article 1 : La commune de Cluses accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de **40 770 euros** que HALPADES SA se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 63 logements situés à Cluses « FTM Les Poses ».

Article 2 : Les caractéristiques du prêt PLAI Bonifié Foncier consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée du préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- Echéances : annuelles
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,30%
- Taux annuel de progressivité : 0,00%
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans, à hauteur de la somme de 40 770 (quarante mille sept cent soixante dix) euros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront éligibles à son terme.

Article 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 6 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Débats :

Monsieur MARTIN : « Votes habituels. »

Monsieur le Maire : « Ok, monsieur GALLAY, quelle est votre position sur ces demandes de garantie ? »

Monsieur GALLAY : « Nous avons exprimé la dernière fois notre réticence relative à l'engagement de la commune, parce qu'une caution est quant même un engagement financier et puis, bon il y a quand même un facteur dans les circonstances actuelles, aggravant qui augmenterait la réticence que nous avons. »

Monsieur le Maire : « Je sais, mais je voudrais quant même vous apporter une traduction, écoutez bien la traduction. Dans la mesure où vous n'accordez pas les garanties d'emprunt, les prêts ne sont pas accordés et les travaux ne se font pas, tout simplement. Il faut quant même aller au bout de la démarche, sans garantie d'emprunt, pas de prêt, pas de réalisation, alors je ne sais pas si au niveau de la gauche, vous n'avez pas d'état d'âme sur le blocage du FTM. Je vous le dit au passage. »

Monsieur GALLAY : « Bien sûr, de toutes les façons un état d'âme serait justifié pour un objectif qui est louable mais par contre, ce sont des mauvaises habitudes qui sont prises dans les communes au fur et à mesure du temps. Alors on dit « ça se fait comme ça, il faut faire comme ça ». »

Monsieur le Maire : « Non je vous arrête, elles ne sont pas prises dans les communes, ce n'est pas une demande des collectivités, c'est une obligation qui est faite à toutes les collectivités de France et de Navarre pour garantir les prêts des organismes HLM. Ce n'est pas nous qui avons dit « tiens, ce serait sympas si vous voulez, envoyez-nous les garanties, on va vous les prendre ». Enfin, c'est une obligation qui est faite et s'il n'y a pas les garanties, les prêts ne sont donc pas débloqués, c'est simplement ce qu'il faut savoir. Bon ceci étant, avant que les garanties jouent pleinement, je crois qu'il y a quand même un certain nombre de conditions à réunir et le risque est quant même relativement réduit, ne serait-ce qu'à travers des hypothèques etc, mais je dis quant même que quand on refuse une garantie de prêt au niveau des organismes HLM, il faut savoir ce que ça cache derrière, tout simplement.»

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Accorder la garantie pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans à hauteur de la somme de 40 770 euros pour le remboursement, aux conditions définies ci-dessus, de cet emprunt,**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôt et Consignations et l'emprunteur.**

V O T E	POUR	24	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N – METRAL G (PROC) – GANDER Y– BAUMONT MP – REVEREAU P – PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J (PROC)
	ABSTENTION	6	PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
	CONTRE	3	VERNAY A (PROC) – MARTIN D – MAUREL M
			ADOPTE A LA MAJORITE

Demande de garantie de prêts complémentaires PLAI par HALPADES pour le financement de la construction de 63 logements situés à Cluses « FTM Les Poses »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Article 1 : La commune de Cluses accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de **436 873 euros** que HALPADES SA se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 63 logements situés à Cluses « FTM Les Poses ».

Article 2 : Les caractéristiques du prêt PLAI Bonifié consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée du préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- Echéances : annuelles
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,30%
- Taux annuel de progressivité : 0,00%
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 436 873 (quatre cent trente six mille huit cent soixante treize) euros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront éligibles à son terme.

Article 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 6 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Accorder la garantie pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans à hauteur de la somme de 436 873 euros pour le remboursement, aux conditions définies ci-dessus, de cet emprunt,**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôt et Consignations et l'emprunteur.**

V O T E	POUR	24	LEGER JC – TAVERNIER JC – DEVANT P – MIVEL JL – SALOU N – METRAL G (PROC) – GANDER Y– BAUMONT MP – REVEREAU P – PASQUIER MP PICHOT J (PROC) – THABUIS M – LARATTE JL – AUPIAIS M – MICHEL F MONNET A – DURUPT G – VARESCON R – GOJON ML – PREVIGNANO B EVERAERE M – MONTEIL S – HUGARD C – AKMOUCHE J (PROC)
	ABSTENTION	6	PERILLAT A – GALLAY P – MAROUZÉ O – MEUNIER C – GREVAZ E KURTI L
	CONTRE	3	VERNAY A (PROC) – MARTIN D – MAUREL M
			ADOPTE A LA MAJORITE

INFORMATIONS

PROCEDURES ADAPTEES

MARCHES DE TRAVAUX - Conventions de mandat Ville de Cluses/SEM Ville de CLUSES

Travaux de désamiantage et de démolition de l'ancienne station de pompage de Passy

Une mise en concurrence a été réalisée au BOAMP et sur le site de dématérialisation de Cluses le 25 juin 2008 pour une remise des offres fixée au 17 juillet 2008.

Neuf entreprises ont remis une offre de prix (REMUET TP, BELLAMY, PERILLAT TP, BENEDETTI, GOY TP, DECREMPS BTP, VINCENT, ZANETTO et DETRAZ TP).

Après analyse, l'offre de la SAS BENEDETTI de Passy a été retenue pour le montant total **HT de 36 500,00 €**.

Remplacement de stores à l'école élémentaire de la Sardagne

Une mise en concurrence a été réalisée sur le site de dématérialisation de Cluses le 31 juillet 2008 pour une remise des offres fixée au 14 août 2008.

Une seule entreprise a remis une offre de prix. Il s'agit de la SARL PERRIN STORES de Marnaz qui a été retenue pour le montant **HT de 8 980,00 €**

Travaux de peinture extérieure Maison des Allobroges

Une mise en concurrence a été réalisée sur le site de dématérialisation de Cluses le 8 août 2008 pour une remise des offres fixée au 18 août 2008.

Une seule entreprise a remis une offre de prix. Il s'agit de l'entreprise PERILLAT FRERES de Cluses qui a été retenue pour le montant **HT de 26 030,00 €**

Construction d'une maison de la petite enfance et antenne de la Caisse d'Allocations Familiales

- **Avenant n°01 au lot n°02 «maçonnerie/béton armé» attribué à la SAS ZANETTO**

Bouchonnage du puits artésien existant, découpe de deux murs en béton dans le local technique, réalisation d'un relevé béton armé en périphérie de deux trappes de deux locaux techniques : + 3 112,79 € HT

Le lot n°02 chiffré à 588 116,76 € HT est porté à **591 229,55 € HT**.

- **Avenant n°01 au lot n°03 «étanchéité» attribué à la SAS SOPREMA**

Mise en place de fourreaux pour sorties en toiture terrasse : + 300,00 € HT

Le lot n°03 chiffré à 118 506,40 € HT est porté à **118 806,40 € HT**.

- **Avenant n°01 au lot n°13 «chapes/carrelage/faienc e» attribué à l'entreprise François BOYER**

Modifications apportées dans la zone jeux d'eau : surcharge chape enrobage, remplacement de carrelage, de grés cérame, façon de caniveau... : + 2 512,45 € HT

Le lot n°13 chiffré à 82 809,00 € HT est porté à **85 321,45 € HT**.

REPONSES AUX QUESTIONS ORALES

Liste Front National « Pour changer la ville »

Exposé des motifs :

On le sait, à Cluses comme dans beaucoup de villes de même taille, la circulation est difficile aux heures de pointe. De plus l'Arve et ses ponts, points de passage obligatoires, en compliquent la gestion. Ainsi il existe 3 secteurs particulièrement délicats :

1. Le débouché de SOMFY vers le pont Neuf entre 12 heures et 12h20, à ce point qu'une sérieuse bagarre entre automobilistes a eu lieu le vendredi 5 septembre dernier.
2. La sortie de l'école du centre aggravée par la proximité d'une boulangerie.
3. La sortie des Écoles libres compliquée par l'impossibilité d'accéder au parking pourtant prévu initialement à cet effet, au point que les parents ne peuvent plus stationner pour aller chercher leurs enfants en bas âge.

Et l'on nous explique que c'est ainsi, et qu'il est difficile de trouver des solutions viables pour seulement 15 à 20 minutes quotidiennes d'encombres systématiques.

Pourtant nous disposons d'une police municipale avec un effectif théorique et budgétisé de 14 agents.

Question :

Ne serait-il pas possible de dépêcher chaque jour un ou deux agents pour réguler la circulation sur ces points chauds ?

⇒ Réponse de Monsieur le Maire

Sur le problème à la fois de SOMFY et des sorties des écoles, je vais surtout m'intéresser aux sorties des écoles.

Il est vrai qu'aujourd'hui la commission scolaire va retravailler sur une proposition de pédibus pour éviter que tout le monde ne s'agglutine aux portes des écoles et ne crée des embouteillages, voire la dangerosité qui est évoquée. On a également un projet d'aménagement de la place ici qui devrait peut-être intégrer cette donnée là pour y apporter des améliorations.

Au niveau de l'école libre, il est clair que la panne de la barrière perturbe le bon fonctionnement mais c'est une panne qui est provisoire, je pense que les choses vont être rétablies assez vite.

Et sur le carrefour SOMFY, il est évident qu'une sortie d'usine importante, où que ce soit, ça crée des embouteillages. Mettre un feu, c'est une hypothèse qui avait été évoquée il y a quelques années, ça créerait de tels blocages dans le rond point qu'un feu n'est pas possible. C'est une question de patience de cinq ou dix minutes, ou parfois une question d'aménagement d'horaires. Il suffit peut-être qu'on demande à SOMFY éventuellement de décaler de cinq ou dix minutes pour améliorer la situation.

Sur la suggestion qui est faite avec la Police Municipale, c'est un point sur lequel on va travailler, en particulier retrouver des effectifs un petit peu à la hausse pour la Police Municipale. Quand on aura des effectifs suffisants, il est clair qu'on pourra, à ce moment-là, dans certains cas, mettre à disposition des policiers municipaux.

Liste Front National « Pour changer la ville »

Exposé des motifs :

Aux Ewües, le long de la voie ferrée, il y a des bâtiments HLM dont l'adresse postale est le 5, 7, 9 allée du Parc, adresse logique puisque initialement l'accès à ces bâtiments se faisait par l'allée du Parc.

Mais il y a quelque temps, la société gestionnaire a fait des travaux de rénovation, et en a profité pour modifier les accès qui se font dorénavant depuis la rue Raymond Poincaré.

Pour les résidents de ces bâtiments, cela ne change pas grand-chose. En revanche, cela change tout pour les visiteurs (réparateurs, livreurs, amis, parents, médecins, etc...). En effet, ces derniers, pour accéder, se rendent en toute logique allée du Parc, à l'adresse indiquée, et n'y trouvent aucune porte ! S'ils n'ont pas été préalablement renseignés, ils s'en retournent, pensant avoir une adresse erronée.

Question :

Par quels moyens la commune pourrait-elle résoudre cette situation ubuesque ?

⇒ Réponse de Monsieur le Maire

Effectivement, sur votre remarque, il y a eu hiatus quand HALPADES a fait les travaux. Mais cela doit remonter à 15 ans ça.

Alors dans un premier temps, on va demander à HALPADES de mettre sur la porte « Pour entrer, prenez la rue Poincaré », comme ça, les gens ne se perdront pas, ils seront comment faire et puis ensuite, on verra comment, avec HALPADES, essayer de remettre ça dans le droit chemin et on pourra le faire à travers une réflexion sur la nouvelle indication métrique des voiries. C'est un projet qui prendra jour mais qui demande du temps, qui entraîne également un certain nombre de frais, à partir du moment où on change les numérotations, ça pose quelques problèmes également.

Dans un premier temps, les gens qui habitent là-bas, ça va, ils ne se perdent pas, ils savent rentrer chez eux. Pour les visiteurs, on va mettre « Entrer par derrière », comme ça ils seront qu'ils ne sont pas perdu et puis on verra avec HALPADES pour trouver une solution un peu plus logique à votre remarque qui est tout à fait justifiée, vous comme moi, on n'avait pas vu il y a quinze ans quand ils ont fait les travaux d'aménagement de ces bâtiments.

Liste Front National « Pour changer la ville »

Exposé des motifs :

Ce que les habitants de ce coin des Ewües appellent la "cour" de l'Allée du Parc était il y a quelques années un terrain de jeux pour les enfants avec toboggan, balançoires, cage à poule, table de ping-pong...

Ce terrain est depuis laissé à l'abandon. Petit à petit les jeux ont été enlevés. Il ne reste plus que trois misérables balançoires en piteux état pour tous les enfants de ce secteur, et ils sont nombreux. On dit que les enfants ne savent plus quoi faire et ne font que des bêtises, mais à l'Allée du Parc on ne voit pas bien quels moyens leurs sont donnés pour jouer !...

D'autre part, à chaque fois qu'il pleut, ce terrain devient une véritable mare à canards.

Autre chose, le parking à droite de l'entrée du "5 Allée du Parc" : Les places des voitures n'ont jamais été tracées, ce qui a pour conséquence de perdre la plupart du temps une ou deux places de parking, et il manque sérieusement de places pour se garer.

Questions :

- Serait-il possible d'installer un petit parc de jeux tel qu'ils existent maintenant et qui sont par ailleurs implantés un peu partout aux Ewües ?
- Serait-il possible de niveler le terrain afin que l'eau de pluie puisse s'écouler normalement ?
- Serait-il possible de tracer les places de voiture sur ce parking ?

⇒ Réponse de Monsieur le Maire

C'est vrai qu'il y a un certain nombre de points sur lesquels on va apporter des réponses positives. Sur le traçage des places de parking, on va le faire non seulement là-bas, mais à d'autres endroits où les traces, les peintures ont totalement disparu. On va apporter un certain nombre d'aménagements, on va réparer un peu les terrains qui sont effectivement dans un état quelque peu lamentable et tout ce qui est installations, la commission de quartier va apporter des réponses à cette situation. Vous n'avez pas totalement tort.

Liste Front National « Pour changer la ville »

Exposé des motifs :

Début septembre, du 3 au 6, de fortes pluies se sont abattues sur Cluses comme sur l'ensemble du territoire national, et particulièrement en Rhône-Alpes sur la Drôme et l'Ardèche, causant des dégâts considérables.

Notre ville possède une dizaine de bassins de décantation qui régulent facilement ces crues rapides, dans la mesure où ils sont régulièrement curés.

Or bon nombre de clusiens, voisins de ces bassins, se sont inquiétés à juste titre au début de ce mois de voir ces bassins presque pleins, craignant des débordements catastrophiques.

Question :

Est-il prévu de curer cette dizaine de bassins de décantation avant le prochain déluge ?

⇒ Réponse de Monsieur le Maire

Je vais laisser Monsieur LEROY y répondre car il y a toute une série de précisions.

Monsieur LEROY : « Oui, donc sur l'ensemble des bassins, aujourd'hui on gère 11 bassins sur le coteau du Noiret donc ces bassins sont curés régulièrement. Comme fait exprès, ils ont été curés vendredi dernier, donc on était un petit peu en avance. Cela répond à une réglementation relativement stricte donc c'est pour cela que j'ai proposé à Monsieur le Maire de vous en toucher deux mots.

Parce que, pour curer ses bassins, la commune de Cluses est tenue de demander un accord à la Direction Départementale..., la DDAF, j'ai oublié l'appellation exacte, c'est le service de l'eau et de la pêche de la DDAF, et pour lequel nous avons obtenu leur accord donc pour 10 ans pour assurer cet entretien. L'accord nous est parvenu au mois d'août et donc nous avons des conditions relativement strictes pour intervenir sur ces bassins, donc des périodes obligatoires pour intervenir pour le curage avec des précautions pour faire en sorte que si jamais il y a quelques poissons, on ne perturbe pas leur vie. Donc tout cela est pris en compte et donc aujourd'hui il y a un seul bassin qui n'est pas à ce jour curé, c'est le bassin qui est sur l'avenue des Alpes, le plus grand, parce que ce bassin n'a plus de fonction de rétention de cailloux sur l'Englennaz parce que, sur la partie haute, sur le boulevard du Chevrain, il existe déjà des bassins qui permettent de décanter les eaux qui descendent de Saint-Sigismond. Donc, ce bassin ne comporte plus que des fines et normalement, ces fines, leurs rôles c'est d'aller à l'Arve et donc, ce n'est pas de les piéger dans un

bassin et après c'est fini, on ne sait plus quoi en faire. Aujourd'hui, on a eu l'accord des différents services pour le laisser à ce jour plein et laisser s'écouler l'écoulement jusqu'à l'Arve. On va suivre un petit peu l'état de l'Englennaz canalisé derrière pour voir si ça n'amène pas de perturbations particulières.

Donc, pour information, le curage des bassins, annuellement, ça représente 17 000€ à peu près, hors bassin, de l'avenue des Alpes, qui lui, quand on le cure, représente 25 000€ de coût de curage.

Liste Front National « Pour changer la ville »

Exposé des motifs :

Récemment la presse locale nous apprenait les états d'âme de l'OMCA et la démission de son Président Claude Cognat.

Ce dernier expliquait d'ailleurs que sa décision était en partie due aux choix politiques de la municipalité.

Question :

Peut-on nous éclairer sur ce vague à l'âme ?

⇒ **Réponse de Monsieur le Maire**

Je ne pense pas que l'OMCA a des états d'âme, son Président peut-être mais pas l'OMCA, et puis moi pour ma part, je n'en ai pas.

Il est vrai qu'il va y avoir toute une réflexion qui va se mettre en place sur le rôle de l'OMCA, l'organisation. C'est tout un débat qui va s'ouvrir. Il est clair qu'on devra arriver à une évolution du rôle de l'OMCA, mais pour l'instant, moi je n'ai pas d'état d'âme.

Liste Front National « Pour changer la ville »

Exposé des motifs :

Les 20 et 21 septembre avaient lieu les Journées du Patrimoine. Ainsi certains de nos concitoyens ont pu visiter le Palais de l'Élysée et le bureau du Président de la République, ou l'Hôtel Matignon et le bureau du 1^{er} Ministre, entre autres.

À Lyon comme à Paris, les lyonnais comme les parisiens ont d'ailleurs pu visiter l'Hôtel de Ville.

À Cluses, seul le Musée de l'Horlogerie et du Décolletage était ouvert, et seule Florence Poirier a organisé une visite du cœur de ville.

Questions :

N'y a-t-il aucun bâtiment municipal à visiter ?

Pourquoi ne pas organiser, par exemple, avec un objectif pédagogique, la visite des Services techniques, des serres de la ville, de l'Atelier... ou de l'Hôtel de ville avec ses combles et ses sous-sols ?

⇒ **Réponse de Monsieur le Maire**

Il est vrai que, j'ai bien aimé les comparaisons comme ça, l'Élysée, Matignon, la Mairie, c'est bien, merci.

Il y a le musée de l'Horlogerie et du Décolletage mais il y a également l'Eglise, vous l'avez oubliée, les fontaines, effectivement, elles sont sur l'espace public. Il y a l'Eglise qui fait quant même partie du patrimoine. Alors on a effectivement moins de bâtiments qui rentrent dans le compte des journées du Patrimoine, on essaie de faire du mieux que l'on peut avec ce que l'on a.

Sur vos observations, pour visiter l'Atelier, je rappelle quant même que l'Atelier a eu ses journées portes ouvertes, que l'Atelier est ouvert en permanence, toute la journée, à qui veut y aller, donc ce n'est pas la peine de faire effectivement des journées portes ouvertes spécifiques. On a fait une porte ouverte lorsque l'on a inauguré les serres, on a peut-être pas eu non plus le succès escompté, il n'y a pas eu tant de monde mais c'est vrai que ça ne me gêne pas, je trouve qu'il n'est pas forcément inintéressant de montrer aux clusiens le travail qui est fait par les jardiniers dans les serres. Ca valorisera leur travail et si il y en a qui sont intéressés un jour pour visiter les services techniques, mais je n'ai pas l'impression, dans les quelques tentatives que l'on ait pu faire, qu'il y a un enthousiasme délirant. Tout ce qui sert à valoriser le travail du personnel communal de Cluses a bien évidemment mon approbation. Alors, sur l'Hôtel de Ville, effectivement, les combles, le sous-sol, on est tenu à des conditions de sécurité, il y aurait trop de monde qui viendrait et on ne peut pas accueillir tout le monde en même temps, ce serait bloqué effectivement pour raisons de sécurité.

Liste « Cluses autrement avec vous »

Exposé des motifs :

Le 4 décembre 2007, la commission « sécurité » a exprimé des remarques concernant l'accès à l'Atelier.

Questions :

Comptez-vous, Monsieur le Maire, décider de faire des travaux pour sécuriser l'entrée de l'Atelier ?

⇒ **Réponse de Monsieur le Maire**

Il y a effectivement des projets, on va effectivement apporter une réponse à ce problème.

Monsieur LEROY : « Oui pour information, l'historique de l'accès actuel, il est clair qu'il était envisagé au départ de remplir un peu les espaces qu'il y a entre les parcelles bois avec des galets avec une profondeur de 30 centimètres qui, réglementairement, par rapport à l'accès aurait pu tout à fait jouer. Nous ne l'avons pas fait à ce moment là parce que, à ce moment là, on estimait que ce n'était pas une bonne solution et donc aujourd'hui, on a demandé un devis pour fermer les espaces qui sont entre les trois passerelles bois pour assurer la continuité des trois passerelles, par deux compléments de passerelles.

Le projet initial était le projet de l'architecte donc nous l'avons laissé se développer naturellement. Et en extrémité de cet ensemble, seront mis en place deux garde-corps inox pour garder un peu le cachet de ce bâtiment. Les devis sont en cours donc je pense qu'on aura une réalisation peut-être bien d'ici la fin d'année. »

Liste « Cluses autrement avec vous »

Exposé des motifs :

La presse se fait l'écho de la dernière assemblée générale de l'office municipal de la culture et de l'animation (OMCA). L'existence même de cet office semble remise en question. Divers événements culturels se tiennent chaque année dans notre commune grâce en particulier à l'action de bénévoles et des salariés de ce secteur. Une somme d'actions culturelles – même de qualité – ne suffit pas à faire une vraie politique culturelle. Pour mettre en place une politique culturelle cohérente, il convient de faire appel à un professionnel.

Question :

Comptez-vous, Monsieur le Maire, mettre en place une politique culturelle digne de notre commune avec – en particulier – la création d'un poste de direction culturelle ?

⇒ Réponse de Monsieur le Maire

Même réponse à celle qui a été apportée à Monsieur MARTIN, je ne vais pas faire du « bis repetita ».

Liste « Cluses autrement avec vous »

Exposé des motifs :

Les double-sens cyclables entrent dans le champ de l'article L2213-2 du Code des Collectivités Territoriales. Le décret 2008-754 du 30 juillet 2008 introduit dans le Code la généralisation des double-sens en Zone 30 (Z30) ou dans les Zones de rencontre (ZR). Dans ces zones, les rues à sens unique voiture vont devenir autorisées à double-sens aux vélos, sauf disposition contraire. Il y a donc inversion de la règle et de l'exception. Les municipalités ont un délai de 2 ans pour mettre à jour les arrêtés municipaux et la signalisation.

Il convient donc d'installer des panneaux d'indication C24a et de compléter les panneaux de prescription B1 existants avec des panonceaux M9v1 ou – c'est préférable – avec le panonceau M9v2.

Question :

Comptez-vous, Monsieur le Maire, mettre à jour rapidement la signalisation routière de notre commune pour la rendre conforme à la loi ?

⇒ Réponse de Monsieur le Maire

Alors je n'ai pas très bien compris car j'ai cru, comme de temps en temps on se trompe de touche sur son téléphone portable, on a des tas de trucs bizarres qui apparaissent, c'est ce que j'ai cru comprendre à travers vos machins M9v1 etc... Alors je vais laisser un technicien répondre parce que c'est vraiment très intellectuel.

Monsieur LEROY : « La question de Monsieur MAROUZÉ découle bien-sûr d'un nouveau texte de loi qui est sorti en juillet 2008 qui pour les nouvelles opérations, a effectivement changé la règle. Comme le stipule Monsieur MAROUZÉ, dans les zones 30, quand on va créer de nouvelles voies à sens unique, d'office, si l'espace le permet, si l'autorité ne prend pas d'autre décision, les cyclistes seront autorisés à circuler en sens inverse, ça c'est le texte d'aujourd'hui.

Par contre, pour les zones 30 actuelles que nous avons sur Cluses, les textes de loi nous donnent un délai jusqu'à juillet 2010 pour statuer, c'est à dire que jusqu'à juillet 2010, aujourd'hui sur les zones existantes, à partir du moment où il n'y a pas de circulation autorisée, si il n'y a pas de décision prise particulière, c'est la règle actuelle qui reste en vigueur. Par contre, en juillet 2010, là la collectivité devra statuer obligatoirement, c'est à dire qu'on ne pourra pas maintenir la situation actuelle, on devra donc statuer sur ces différentes voies si on autorise le flux de circulation cycliste à contre-sens ou pas. Donc il est clair que d'ici là, on a une petite marge de temps pour examiner les différents sites sachant qu'il est très clair que sur des rues de faible gabarie, aujourd'hui en sens unique, si on prend, je prends un exemple, des petites rues arrières du centre ville hormis Marcellin Berthelot et Achille Benoît, les petites rues compte tenu de l'organisation de la rue et de l'exiguïté des voies, il serait tout à fait suicidaire d'intégrer, donc ça sera examiné au cas par cas en fonction de la géométrie des différentes voies. »

Monsieur le Maire : « Ca me paraît farfelu, donc il n'y a pas de débat. Voilà vous avez des réponses et on a pratiquement deux ans pour réfléchir comment on peut faire mourir nos cyclistes dans la ville de Cluses. »

La séance est levée à 20h10.

Le compte rendu a été affiché **le 8 octobre 2008**, conformément aux prescriptions de *l'article L 2121 – 25 du CGCT*.

Le Maire,

Jean-Claude LEGER